
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mercredi 17 décembre 2008, à 20 h 45

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Alexis Barbey*, *Grégory Baud*, *Mathias Buschbeck*, *M^{me} Marie Chappuis*, *MM. Alain de Kalbermatten*, *Jean-Louis Fazio*, *M^{me} Laetitia Guinand* et *M. Georges Queloz*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président.

CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 décembre et mercredi 17 décembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 894 790 francs destiné:

- **pour un montant net de 380 030 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 443 140 francs;**
- **pour un montant de 514 760 francs à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal (PR-613 A)¹.**

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-613 a été envoyée à l'examen de la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2008. Elle a été traitée par cette dernière en trois séances, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, soit les 27 août, 10 septembre et 1^{er} octobre 2008. Au cours de la première séance ont été auditionnés M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Francis Gremion, adjoint de direction au Service du génie civil, de M^{me} Marie-Josée Dezuari-Kotchi, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Alexandre Prina, délégué à la mobilité au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Les notes de séances ont été prises avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions.

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 5645.

Préambule

Le chemin Doctoresse-Champendal se situe entre la rue Le-Corbusier et le chemin du Velours. Il commence à la route de Florissant, perpendiculairement, et se dirige vers la route de Malagnou en s'arrêtant au chemin piétonnier qui longe le cycle d'orientation de la Florence et l'école Emilie-Gourd, du chemin du Velours à la rue Le-Corbusier. Actuellement, le chemin Doctoresse-Champendal est une rue sans issue avec, néanmoins, une boucle de rebroussement pour les véhicules.

Cette demande s'inscrit dans le plan localisé de quartier (PLQ) 29259-275 qui prévoit six immeubles. Pour cinq d'entre eux, des demandes d'autorisation de construire ont été déposées, deux acceptées et trois en cours.

Le chemin Doctoresse-Champendal constitue le seul accès routier pour les villas et les bâtiments. D'autre part, en lien avec l'extension prévue du cycle d'orientation de la Florence et selon l'inscription au plan piétons, il est prévu, en limite sud-ouest de la parcelle, la création d'un cheminement piétonnier reliant le chemin du Velours au chemin Doctoresse-Champendal. Cette réalisation est une condition sine qua non pour le Service d'incendie et de secours avant la délivrance du permis d'habiter et est destinée à l'évacuation rapide des élèves du cycle en cas d'incendie. Enfin, le chemin Doctoresse-Champendal, dans ce quartier qui se densifie et à proximité du cycle de la Florence et du collègue Emilie-Gourd, prend de l'importance compte tenu de l'absence actuelle de liaisons sécurisées connectant ces établissements scolaires aux arrêts de bus.

Les 85 premiers mètres (côté Florissant) du chemin Doctoresse-Champendal sont sur le domaine public communal, les 150 derniers mètres sont sur le domaine privé. L'écoulement des eaux y est actuellement en régime unitaire dans la direction de la route de Florissant qui est en régime séparatif selon le plan général d'évacuation des eaux.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit est composée de deux arrêtés, le premier concerne la mise en séparatif du réseau d'assainissement, en prolongation des canalisations effectuées par les privés selon le PLQ. Le collecteur actuel présentant des traces d'usure sera traité par chemisage et conservé pour les eaux usées. Un nouveau tuyau, fabriqué en fibre de verre, enrobé de béton recyclé, transportera les eaux claires et de surface. Ce projet est réalisé à l'interne par le Service du génie civil.

Le deuxième arrêté concerne l'aménagement de surface en zone de rencontre qui a fait l'objet d'un mandat d'étude de projet à un ingénieur en transports, géré par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en coordination avec les autres services techniques de la Ville de Genève.

Le tronçon du chemin appartenant au domaine public sera aménagé en zone de rencontre, accordant la priorité aux piétons sur l'ensemble de la chaussée. Il permet de favoriser les déplacements doux et crée une connexion sécurisée au cycle d'orientation de la Florence, au collège Emilie-Gourd et à l'école Le-Corbusier. Plusieurs séances ont été organisées avec les promoteurs privés en vue de coordonner l'aménagement des deux parties publique et privée. Celles-ci ont permis de recueillir, de la part du privé, un consentement à continuer le principe d'aménagement du domaine public sur le reste du chemin privé.

Le parti architectural respecte le caractère de type forestier composé d'arbres majeurs et d'une haie vive. Le chemin sera mis à niveau sans distinction de trottoir séparé, les différents usagers se mêleront avec une priorité accordée aux piétons. Le trottoir existant à l'entrée sur la route de Florissant sera réaménagé en trottoir en béton, traversant, délimité par une rangée de pavés.

Les places de parc blanches privées existantes seront remplacées par six places en zone bleue, disposées perpendiculairement au chemin, permettant le rebroussement aisé des véhicules sans utilisation du domaine privé. Douze cases deux-roues seront également aménagées pour les deux-roues motorisés et les vélos.

Cette zone de rencontre sera équipée de deux logos «20 km/h».

L'éclairage public sera remis à neuf par le remplacement des deux éléments existants en vapeur de sodium par l'installation de trois nouveaux luminaires présentant un meilleur rendement énergétique. Quatre bancs seront installés.

L'aménagement prévu dans le cadre du projet du premier immeuble à construire sur la partie privée permettra aux camions de la Voirie – ville propre de faire demi-tour afin d'éviter des tournés sur route et des manœuvres délicates, l'accès SIS pourra également servir de boucle de rebroussement. Deux dépôts d'ordures des privés, sous forme de tri sélectif enterré, seront situés à proximité du domaine public. La construction et l'entretien de ces aménagements, utilisés par la Ville de Genève, seront entièrement financés par les privés.

Agenda 21

Les deux arrêtés répondent aux préoccupations de l'Agenda 21, par le choix des matériaux, le béton composé de granulats recyclés, le remblayage des fouilles, les enrobés bitumeux, le chemisage du collecteur pour l'eau usée et la diminution considérable de la durée des travaux. La modération de la circulation permet une réduction du bruit et favorise les mobilités douces. De plus, la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite et des malvoyants sera prise en compte.

Discussion

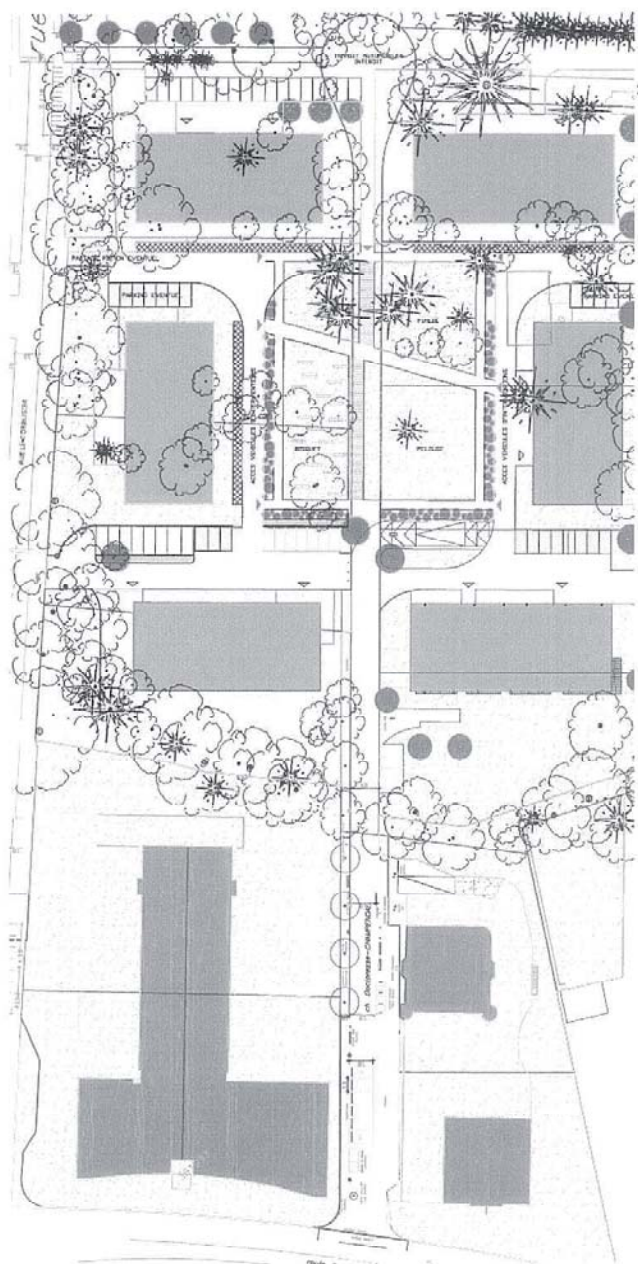
Les questions portent essentiellement sur le gabarit des immeubles et les places de stationnement sur le domaine privé, et sont donc hors sujet. Seul un commissaire socialiste s'inquiète, car il n'est pas convaincu de l'intégration des cyclistes; il demande l'audition de M. Alexandre Prina, délégué de la Ville à la mobilité. Lors de cette audition, M. Prina affirme que les aménagements en question n'impliquent pas de couper un cheminement cycliste dans la portion concernée par la proposition. Par ailleurs, l'urbanisation de cette portion de quartier ne modifiera en rien les grands itinéraires cyclables déjà existants, notamment l'itinéraire cyclable qui longe le cycle de la Florence jusqu'au chemin Rieu. Il signale, de plus, que l'on étudie la mise en place, à Florissant, d'un aménagement phare, particulièrement sécurisé, destiné aux cyclistes les moins expérimentés. Il n'y aura aucune barrière au bout du chemin compris dans la demande de crédit.

Vote

La proposition PR-613 est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

En conclusion, la commission des travaux vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les deux projets d'arrêtés ci-dessous. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Aménagement d'une zone de rencontre au chemin Dr. Champendal



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
VILLE DE
GENÈVE

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Juste deux mots pour dire que cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission des travaux. Je ne m'attarderai donc pas sur cet objet. Mais, en rédigeant le rapport, j'ai eu un petit doute sur la question des pistes cyclables. Certaines personnes étaient inquiètes et pensaient que le chemin Doctoresse-Champendal gênerait le passage des cyclistes et des piétons qui vont de l'école de la Florence jusqu'au chemin Rieu.

Comme je partageais ce doute, je me suis renseignée auprès de M. Prina. Il m'a confirmé que le rebroussement des camions inscrit sur la photocopie jointe à la proposition existe actuellement, mais qu'il disparaîtra quand le chemin Doctoresse-Champendal sera aménagé.

Il n'y a donc pas de souci à se faire, ni pour les cyclistes, ni pour les piétons.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Ils sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 380 030 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 443 140 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal.

Proposition: collecteurs au chemin Doctoresse-Champendal

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 443 140 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 514 760 francs destiné à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 514 760 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, M^{me} Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, M^{me} Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud: «Afin que le Théâtre Pitoëff rede-vienne un théâtre» (M-810)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la fermeture annoncée du Théâtre du Galpon situé sur le site Artamis qui réduit les perspectives de représentation pour le théâtre genevois non institutionnel;
- l’occupation du Théâtre Pitoëff par diverses compagnies théâtrales qui offrent à ce théâtre une programmation éclectique cent jours par an;
- la forte affluence de spectateurs aux différents spectacles proposés, certains même y ayant pris abonnement à l’année;
- l’incongruité qu’un théâtre dépende d’une gérance immobilière et non pas du département de la culture comme l’indiquerait sa fonction;
- cette incongruité accrue du fait que les intendants et les techniciens relèvent de deux départements, avec des cahiers des charges très différents, qui les placent dans des situations floues face à certains utilisateurs;
- le loyer excessif demandé par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour l’occupation de ces lieux;
- l’absence de moyens mis à disposition par la GIM afin que ce théâtre puisse exercer ses fonctions dans les meilleures conditions;
- le fait que le Théâtre Pitoëff fait partie du patrimoine théâtral européen de par son histoire particulière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle;
- de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, enfin ce sujet, qui tient à cœur à notre parti! Le libellé du titre est un peu une tautologie, puisque tout le monde sait, pour l’avoir fréquenté au moins une fois, que Pitoëff est un théâtre. Vous savez sans doute que la salle porte le nom

¹ Annoncée, 216.

d'un illustre metteur en scène européen qui y séjourna, avec sa troupe, dans les années 1920.

Cela étant dit, on s'attendrait à ce que cet outil magnifique – il le sera davantage une fois les travaux réalisés – dépende du département de la culture. Or il n'en est rien. En effet, le Théâtre Pitoëff faisant partie intégrante de la salle communale de Plainpalais, qui est en principe mise à la disposition de la population genevoise, c'est la Gérance immobilière municipale (GIM) qui administre et attribue la jouissance de cette salle. Entre parenthèses, il faut savoir que les locations de ces salles communales restent assez chères, mais ce n'est pas le débat aujourd'hui.

Il se trouve que le département de la culture, dont a la charge M. Mugny, et le département de M^{me} Salerno ont conclu un accord pour cent jours par an, sauf erreur. Je regrette que le magistrat Mugny et que la magistrate Salerno ne soient pas là pour l'expliquer, mais peut-être pourront-ils le faire en commission, si vous renvoyez la motion.

En fait, le Théâtre Pitoëff a repris du service et a accueilli, pour l'année dernière par exemple, pas moins de huit spectacles et 17 000 spectateurs, dont certains abonnés. Tout cela sous la houlette du département de la culture, qui a mis en place une équipe créative, pour l'administration et l'accueil, qui fait tourner la boutique assez rondement, je dois le dire. C'est la Compagnie du Théâtre en Cavale.

Où est le hic, me demanderez-vous? Le hic se trouve dans le fait que le Théâtre Pitoëff continue à dépendre de la GIM, et non pas du département de la culture, comme on pourrait s'y attendre. A notre avis, la GIM n'a pas les compétences nécessaires pour répondre aux exigences d'un théâtre et s'occuper de la programmation n'est pas son travail.

Certains problèmes engendrés par cette situation sont exposés dans la motion – j'espère que vous l'avez lue ou que vous la lirez – et ils pourront être examinés si vous acceptez de la renvoyer, comme nous le désirons, en commission du logement. Pourquoi la commission du logement? Parce que, avant de débattre d'un quelconque projet beaucoup plus global, il faudrait «désenclaver», si je puis dire, le théâtre de la GIM pour qu'il aille au département de la culture et que M. Mugny puisse revenir avec un projet conséquent. Néanmoins, le théâtre est aujourd'hui en activité, il faudrait simplement confirmer sa vocation.

Ces problèmes n'ont pas trait à la programmation, mais plutôt à l'intendance, au quotidien. J'ai eu l'occasion de jouer sur la scène de Pitoëff la saison dernière et nombre de représentations s'achevaient au son de la techno de soirées qui avaient lieu en rez-de-chaussée. Je peux vous dire que c'est vraiment très inconfortable, et pour le public et pour les artistes. Certains jours, il n'y avait pas de chauffage, et c'est encore beaucoup plus inconfortable pour le public.

En fin de compte, la GIM n'a jamais été à même d'apporter une quelconque réponse. Il y aurait lieu d'accorder un peu mieux les agendas entre la gérance municipale et le département de la culture, car, vous l'avez compris, la GIM nous paraît impropre à s'occuper de ce théâtre.

Notre motion a une vision beaucoup plus pérenne. Nous avons quelques inquiétudes, puisque nous avons appris, de façon orale, que la GIM a plus ou moins suggéré, au mois de juin, à la troupe en place de déménager. En une période où l'on voit que nombre de lieux culturels ont fermé à Genève, par exemple le Théâtre du Galpon, et que le Théâtre du Grütli a été affecté au théâtre d'expérimentation, le besoin d'une scène où se produire est toujours aussi présent et rencontre l'intérêt d'un public.

Nous serions consternés à A gauche toute! de voir mourir un autre théâtre. C'est pourquoi nous avons introduit une seconde invite à notre motion, qui demande que le lieu ne soit pas rattaché à un théâtre institutionnel – par exemple la Fondation d'art dramatique (FAD), dont dépendent la Comédie et le Poche, puisque ce sont des institutions qui se suffisent à elles-mêmes – mais dépende directement du département de la culture, comme le Théâtre du Grütli et d'autres théâtres à Genève, de façon à préserver la diversité culturelle. Ainsi, avec un cahier des charges, la jouissance du Théâtre Pitoëff sera dévolue à la création théâtrale indépendante.

A notre avis, ce dernier point ne pourrait être développé, s'il y a lieu, par le département de Patrice Mugny qu'une fois le théâtre – je le répète – «désenclavé» de la GIM. Je vous demanderai donc de renvoyer cette motion pour qu'elle soit débattue à la commission du logement.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, écoutez un peu, à droite, ce qu'est la culture! ça vous ferait du bien... (*Exclamations et applaudissements.*) Le Théâtre Pitoëff, c'est une salle extraordinaire... (*Brouhaha.*) Messieurs-dames, quand vous parlez, je vous écoute... faites de même, je vous en prie! Le Théâtre Pitoëff est une salle extraordinaire, où de grandes comédiennes et de grands comédiens ont joué.

Elle a quelque chose de magique, de très rare. Il n'y avait que deux salles à Genève avec une telle magie, une a été détruite; c'était un théâtre qui se trouvait sur les quais, dans l'ancien casino. Quand on est sur le plateau, il y a immédiatement une osmose entre le public et le comédien. Il y a cette magie extraordinaire qui fait que le théâtre est une chose fabuleuse, où on s'apporte l'un l'autre des émotions, des forces, une culture, quelque chose qui vient du fond de l'âme.

Même à Paris, il y a très peu de salles comme celle-là. Dans toutes celles où j'ai joué, il y a la Comédie-Française, l'Odéon, il y en a deux ou trois autres, mais la plupart des autres salles n'ont pas cette magie. On doit faire un effort particulier pour arriver à ce contact avec le public. Or là nous avons une salle fabuleuse! Et qu'en fait-on? On la met à une gérance immobilière...

Non, Messieurs-dames! Non! Nous devons sauver cette salle. Il est important que la culture soit gérée par le ministère de la culture. Or, une salle de théâtre, c'est une salle de culture. Voir les choses autrement serait une aberration. Mais, malheureusement, nous y sommes en plein, dans cette aberration. La liberté de la création théâtrale doit y perdurer, c'est la raison d'être historique du Théâtre Pitoëff.

N'oublions pas que la scène – l'outil de travail des comédiens – est dans un état lamentable, voire dangereux pour les personnes qui y travaillent. Si on voulait y appliquer les lois sur la sécurité, on se trouverait dans l'obligation de fermer le théâtre jusqu'à ce que les travaux soient exécutés.

Mettre les spectateurs en situation confortable, c'est bien, tant mieux! Mais laisser les comédiens dans une quasi-poubelle, ce n'est pas acceptable. Toute la machinerie est dangereuse. Je rappelle que ce théâtre appartient au peuple de Genève et que nous en avons la charge. C'est pourquoi nous disons oui à cette motion, avec vigueur, enthousiasme, et que la diversité de la culture soit ainsi mieux représentée et puisse s'épanouir! Je vous remercie et je remercie la droite de m'avoir écouté. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Le problème soulevé ici est un problème de gestion et de planning annuel, lequel est, en effet, géré actuellement par la GIM. Le Théâtre en Cavale est en résidence à Pitoëff. Il a, sur l'année, cent quatre-vingts jours d'utilisation du Théâtre Pitoëff. Le problème est que ces cent quatre-vingts jours ne sont pas donnés en un seul bloc, mais en bloc morcelé et, pour les jours restants, la GIM attribue la salle à des demandeurs.

Mais, comme tout est morcelé, le Théâtre en Cavale n'arrive pas, au vu des demandes de théâtres indépendants qui ont déjà un financement et qui pourraient se produire à Pitoëff, à caler des dates en fonction des aléas des uns et des autres, parce que des jours sont bloqués par la GIM. Le Théâtre en Cavale souhaiterait, quand les temps sont entrecoupés et attribués à d'autres utilisateurs par la GIM, éviter de devoir systématiquement démonter tout son matériel et le bar, pour les remonter plus loin. Cela pose en effet un problème réel.

Il serait donc souhaitable que le planning annuel soit dévolu au département de la culture. Pour cette raison, nous préférons renvoyer cette motion directement

au Conseil administratif, puisqu'elle concerne M. Mugny et M^{me} Salerno. Il sera ainsi possible de trouver un arrangement à la convenance des gens du théâtre pour la gestion et le planning annuel.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous, les démocrates-chrétiens, nous sommes cosignataires de cette motion, que nous encourageons, avec passion, vigueur, conviction! Nous pensons que son renvoi dans une commission est tout à fait utile, pour y voir plus clair. J'aimerais vous rappeler les invites, qui sont fondamentales dans la réflexion sur ce sujet.

Je vous les lis: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif: d'attribuer le Théâtre Pitoëff à la création théâtrale non institutionnelle; de subordonner la totalité de la gestion du Théâtre Pitoëff au département de la culture.» Il s'agit bien du rattachement de ce théâtre à un département et cette question doit être traitée dans le cadre de la commission des arts et de la culture, avec, comme référent principal, M. Mugny.

Charge à la commission, évidemment, de convier la GIM et M^{me} Salerno, pour qu'elle puisse expliquer ces problèmes de location de salle et de gestion du planning. Mais il s'agit avant tout de faire en sorte que le Théâtre Pitoëff bénéficie des mêmes conditions que les autres théâtres, sous l'égide du département concerné, celui de M. Mugny.

Nous vous invitons donc vivement, chaleureusement, avec passion et conviction, à renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Véronique Paris (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste accepte de prendre en considération cette motion, mais il souhaiterait qu'elle soit étudiée à la commission des arts et de la culture, au lieu de la commission du logement, quitte à inviter la magistrate à être auditionnée.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, nous constatons avec une certaine frustration que nous ne sommes pas cosignataires de cette motion, quand bien même nous nous sommes aperçus, lorsque nous avons étudié les conditions de sécurité du Théâtre Pitoëff, qu'il y avait d'autres problèmes que la sécurité, à savoir, effectivement, l'affectation de ce théâtre et sa gestion.

Je ne sais pas très bien ce qui s'est passé. Il est vrai que nous étions intéressés à étudier plus à fond comment réellement mettre en valeur ce lieu, un lieu à Genève tout à fait intéressant, exceptionnel, qui mérite toute notre attention.

Nous, les libéraux, nous voudrions étudier cette motion à la commission des arts et de la culture, quitte à inviter, comme l'ont dit les préopinants, la magistrate M^{me} Salerno à s'exprimer sur la manière dont les choses se passent jusqu'à présent. La proposition d'A gauche toute! nous paraît prématurée. Il s'agit d'abord de travailler le sujet en commission et d'avoir un débat de fond qui permettra de déterminer, par exemple, si cette institution doit être rattachée directement au département de la culture ou si elle doit devenir autonome au sens d'une association ou d'une fondation, à laquelle serait confiée la gestion de ces lieux.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Je remercie l'assemblée de l'attention qu'elle porte à cette motion. Dans un premier temps, il m'a paru bon de la renvoyer à la commission du logement, étant donné que le théâtre dépend de la GIM et qu'il me semblait que cette commission pouvait statuer sur le bien-fondé du renvoi du bébé à la commission des arts et de la culture. Mais j'ai entendu la majorité des préopinants et je me range à cette majorité. Nous voterons donc le renvoi en commission des arts et de la culture.

Le président. Je crois que M^{me} Theubet a demandé le renvoi direct au Conseil administratif...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Oui, Monsieur le président, c'est juste, mais nous nous rallions au renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité.

5. Motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Vera Figurek et Salika Wenger: «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac» (M-811)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la loi du 9 juin 2000 sur les procédés de réclame, qui dit que l’affichage, sous quelque forme que ce soit, de publicité en faveur du tabac et des alcools sur le domaine public et sur le domaine privé, visible du domaine public, est interdit et qu’il en est de même à l’intérieur et aux abords des bâtiments ou lieux publics, propriété de l’Etat, des communes, de collectivités publiques ou de fondations de droit public (*cf.* article 9 de la loi);
- cette loi a transféré aux communes, en lieu et place de l’Etat, la compétence d’appliquer cette loi importante;
- la commune du lieu de situation est chargée de l’application de la loi et tout particulièrement en ce qui concerne les mesures administratives par rapport à l’interdiction d’utiliser un procédé de réclame, à sa suppression et à la remise en état du site, en vertu de l’article 28;
- si l’intéressé ne donne pas suite à la décision de supprimer un procédé de réclame non autorisé, la commune est compétente pour procéder à des travaux d’office, et que cette infraction est punissable d’une amende pouvant atteindre un montant de 60 000 francs (*cf.* articles 29 et 32);
- les fabricants de cigarettes continuent à faire de la publicité pour le tabac en violation de la loi, comme cela ressort très justement de la protestation de l’association Oxygène au sujet des affichages publicitaires dans les parkings publics et des enseignes notamment aux devantures des magasins de tabac;
- les parkings souterrains sont ouverts au public, y compris les parkings exploités par des privés qui sont soumis aux mêmes lois et pour les mêmes raisons. Ils se trouvent toujours aux abords de lieux publics comme les rues, places et bâtiments publics et sont donc soumis à l’article 1 de la loi;
- le Conseil administratif se doit de veiller au respect des lois, notamment celle sur les procédés de réclame et plus particulièrement en ce qui concerne l’interdiction de la publicité pour le tabac et l’alcool, car il s’agit d’un problème de santé publique;
- le peuple genevois a adopté massivement l’initiative contre le tabac dans les lieux publics et que les autorités doivent être d’autant plus attentives aux mesures de prévention contre le tabagisme,

¹ Annoncée, 216.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à ordonner immédiatement aux personnes physiques et morales qui font de la publicité sur le tabac, en violation de la loi sur les procédés de réclame, de supprimer immédiatement les diverses formes de publicité;
- à procéder à l'enlèvement de ces publicités illégales dans le cas où les contrevenants n'exécuteraient pas la décision;
- à infliger éventuellement des amendes aux divers commanditaires de ces procédés de réclame qui violent la loi.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mon intervention sera très courte, puisque nous avons un ordre du jour tout de même assez serré et, une fois n'est pas coutume, nous espérons pouvoir avancer rapidement. Je crois que les considérants et les invites de cette motion, intitulée «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac», sont assez clairs.

Nous demandons en fait le renvoi de cette motion au Conseil administratif, avec peut-être une recommandation, parce que, même si nous ne l'avons pas formulé explicitement dans nos considérants, il y avait un esprit derrière cette motion, à savoir la prévention contre le tabac, spécialement pour les jeunes.

Préconsultation

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral ne peut pas entrer en matière sur cette motion. Elle est, d'une part, complètement liberticide et, d'autre part, nous considérons qu'il y a des lois et des réglementations fédérales sur l'interdiction de la publicité sur le tabac. Il n'appartient pas à ce Conseil municipal de traiter de cet objet.

Encore une fois, nous voyons le groupe A gauche toute! arriver avec une motion qui n'a rien à voir avec les préoccupations municipales des citoyennes et des citoyens de la Ville de Genève. Il s'agit de compétences situées à d'autres niveaux – cantonal, fédéral – et nous n'entrerons pas en matière sur cette motion.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, il en va de même pour nous. C'est également une affaire de respect des libertés. Les lois fédérales existent, les lois cantonales aussi. Elles doivent être respectées. Le droit supérieur, c'est aussi le Canton, en ce qui nous concerne.

De toute façon, les mesures sont déjà prises pour que l'affichage sauvage ne soit pas autorisé. Les moyens à notre disposition pour régler cette affaire et faire respecter les normes et les lois sont suffisants. Nous n'entrons donc pas en matière sur cette motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 38 oui contre 30 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à ordonner immédiatement aux personnes physiques et morales qui font de la publicité sur le tabac, en violation de la loi sur les procédés de réclame, de supprimer immédiatement les diverses formes de publicité;
- à procéder à l'enlèvement de ces publicités illégales dans le cas où les contrevenants n'exécuteraient pas la décision;
- à infliger éventuellement des amendes aux divers commanditaires de ces procédés de réclame qui violent la loi.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann et M. Mathias Buschbeck: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles» (M-812)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'avenue d'Aire est fréquentée par 15 000 voitures par jour;
- que la Maison de quartier de Saint-Jean est un pôle de quartier non seulement pour le quartier dont elle porte le nom, mais également au-delà;

¹ Annoncée, 216.

- que l'avenue De-Gallatin coupe en deux l'espace de la maison de quartier qui consiste d'un côté en la maison de quartier et son grand espace couvert (secteur 2 de la couverture des voies) et de l'autre côté en une place de jeu (dans le secteur 3);
 - que la Maison de quartier de Saint-Jean fait notamment un travail de proximité pour et avec les jeunes habitant-e-s de la promenade de l'Europe, de l'autre côté de l'avenue d'Aïre;
 - que de nombreuses et nombreux habitant-e-s de Saint-Jean se rendent pour leurs courses au centre commercial Planète Charmilles;
 - que le carrefour De-Gallatin/Aïre et l'accès au centre commercial sont actuellement très mal aménagés pour les piétons;
 - que le marché bio situé devant la maison de quartier attire beaucoup de piétons et cyclistes;
 - que le tracé de mobilité douce sur les voies couvertes des Chemins de fer fédéraux traverse l'avenue De-Gallatin sur ce tronçon,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à fermer le tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aïre à la circulation automobile, ayants droit exceptés;
 - à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aïre.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette motion est née pour plusieurs raisons, mais il y a surtout la demande de la maison de quartier. Le grand mérite de la voie couverte de Saint-Jean est de lier étroitement les quartiers de Saint-Jean et des Charmilles, entre lesquels les échanges sont beaucoup plus nombreux. La maison de quartier est au milieu et l'avenue De-Gallatin, qui relie les deux quartiers, est en zone 30 km/h. Il y a aussi l'avenue d'Aïre qui est, si l'on peut dire, un fossé: elle est très dangereuse et elle interrompt cette liaison.

La motion demande l'amélioration de cette liaison grâce à la mise en zone piétonne du tronçon de l'avenue De-Gallatin, qui lie en fait la maison de quartier au quartier des Charmilles, à la promenade de l'Europe. La seconde invite demande de sécuriser le carrefour entre l'avenue De-Gallatin et l'avenue d'Aïre.

Je vais vous dire ce qui se passe à cet endroit. Il y a la maison de quartier, où ont lieu beaucoup de fêtes, d'anniversaires, et les réunions des aînés. Il y a aussi le centre aéré et le marché bio. Beaucoup de monde se déplace depuis les immeubles de la promenade de l'Europe en direction de la maison de quartier. De l'autre côté, il y a la Migros, le centre commercial des Charmilles. De nom-

breux habitants de Saint-Jean traversent cette rue pour aller faire leurs courses aux Charmilles.

Dans cette rue, à part un nouvel immeuble, il n'y a pas d'habitations accessibles par là. Il y a l'entrée d'un parking souterrain, tout au début. C'est clair que les ayants droit pourront toujours y passer. A part cela, les prochaines liaisons routières sont à 200 m d'un côté et 250 m de l'autre. Pour les voitures, faire ce petit détour ne sera pas contraignant.

Il y a aussi la piste cyclable qui crée un petit danger, parce qu'elle croise le trottoir. Un angle rend la visibilité très mauvaise et si le trottoir était élargi, voire la rue fermée, les piétons ne seraient pas cachés à la vue des cyclistes. On supprimerait encore un danger entre cyclistes et piétons.

J'ai déjà dit que la rue est en zone 30 km/h, mais une étude obligatoire mandatée par les villes a montré qu'en fait la diminution des vitesses n'a conduit qu'à un résultat très limité. Pour l'instant, la zone 30 km/h contribue encore insuffisamment à la sécurisation des piétons. Il faut de nouvelles mesures.

Pour revenir au carrefour, un accident mortel a eu lieu sur ce même passage piéton, situé devant l'entrée du centre commercial. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais c'était après le dépôt de cette motion. Or il n'y a pas de feu à cet endroit. Nous sommes bien conscients que cette rue appartient au réseau secondaire, c'est-à-dire qu'elle relève des compétences du Canton.

Nous espérons néanmoins que la Ville pourra intervenir auprès du Canton pour améliorer ce carrefour très compliqué. C'est aussi le chemin des élèves de l'école des Charmilles qui se rendent au restaurant scolaire de l'école de l'Europe. Ils doivent tous les jours passer par cet endroit-là et emmener cette foule d'enfants est très compliqué pour les surveillants.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M^{me} Odette Saez (DC). Je voudrais juste signaler, en tant que personne qui travaille dans ce coin et qui pratique particulièrement le chemin Furet, que ce chemin est très peu fréquenté par les voitures. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens souvent dans cette zone pour ma profession et, quand les bouchons bloquent l'avenue d'Aïre, les infirmières ne sont pas considérées comme des ayants droit et ne sont pas prioritaires pour aller de l'autre côté. Il ne faudrait pas perdre de vue que le jour où ces petits chemins seront interdits aux voitures, ce sera vraiment, pour nous, un manque sur le plan professionnel.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical, comme le groupe libéral, n'acceptera pas ce projet de motion, irrecevable à plus d'un titre. Sur le fond, il nous semble qu'il n'est absolument pas possible de faire du saupoudrage et de choisir sur la carte, pour des raisons peut-être tout à fait légitimes, de limiter ici ou là la circulation, de placer telle ou telle rue en zone piétonne, en zone de rencontre ou en zone 30 km/h.

Au contraire, pour être recevable, ce type de démarche doit procéder d'une vision d'ensemble, d'un plan réfléchi qui prenne en compte les effets pour les riverains. Si l'on donnait suite à la demande du groupe des Verts de fermer le tronçon de l'avenue De-Gallatin à la circulation entre le chemin Furet et l'avenue d'Aire, on peut parfaitement imaginer que les usagers habituels de ce tronçon passeront ailleurs, et on n'aura fait que reporter la problématique dans les zones environnantes. C'est strictement la question de fond.

Mais ce qui nous arrête vraiment s'agissant de ce projet de motion, c'est la forme. Bien entendu, ce n'est pas le Conseil administratif qui est compétent pour répondre à ce type de demande, mais le Département du territoire – notamment la Direction générale de la mobilité – qui applique une procédure qui implique une enquête publique après publication dans la *Feuille d'avis officielle*. Cette enquête publique permet aux riverains et à l'ensemble des personnes concernées non seulement de connaître la volonté exprimée de modifier l'espace public et son usage, mais également de réagir et de faire connaître leur situation.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce projet de motion, peut-être légitime sur ses objectifs, ne permet pas de les atteindre, et, avec les libéraux, nous le refuserons.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, nous entrerons en matière et je vais vous expliquer pourquoi. La première invite de la motion, elle, nous gêne profondément, pour des raisons qui ont été expliquées précédemment. Nous reviendrons toujours sur le fait que nous sommes pour le libre choix de la circulation et certains arguments ont démontré que ce petit bout de tronçon est malgré tout utile.

La seconde invite, elle, nous gêne un peu moins, parce qu'elle correspond à des difficultés locales claires. Il est vrai que la compétence effective de modifier un tronçon dépend plus du Département du territoire, mais cela n'empêche pas le Conseil administratif de procéder à une demande, parce que la Ville a quand même le droit, si c'est nécessaire, de proposer certaines modifications.

Dans ce sens-là, nous travaillerons cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, comme l'a relevé le dernier intervenant, la Ville est en l'occurrence force de proposition. Nous n'avons malheureusement pas des compétences municipales qui nous permettent de réguler le trafic d'une manière ou d'une autre. Toujours est-il que cette proposition demande à être étudiée dans les détails, mais nous ne pourrons pas le faire ce soir. Je me réjouis de la traiter avec vous en commission.

J'aimerais profiter de ce projet de motion pour rappeler un certain nombre de choses. On a parlé, et c'est effectivement grave, d'un accident mortel sur l'avenue d'Aïre l'année passée. En revanche, une assemblée publique a permis de dresser le bilan de la zone 30 km/h de Saint-Jean – cette information publique fait partie du contrat dès la mise en place de ces zones 30 km/h – et nous nous sommes aperçus de deux choses évidentes que la population a ratifiées.

D'une part, la vitesse n'est pas forcément respectée dans cette zone 30 km/h de la rue de Saint-Jean. Tout le monde le constate, puisque les automobilistes prennent, pour éviter l'avenue d'Aïre et le carrefour des Charmilles, la rue de Saint-Jean pour essayer de gagner du temps. D'autre part, et c'est l'aspect extrêmement important, il n'y a plus eu d'accident grave et cela se confirme dans les sept zones 30 km/h mises en place. Il en ira certainement de même dans celles qui seront encore aménagées.

Nous pouvons au moins nous féliciter, Mesdames et Messieurs, de ne plus avoir de tels accidents. Il est toujours déplorable, et je pèse mes mots, de constater des décès dans nos rues. Un de mes amis est mort il y a une vingtaine d'années sur la rue de la Servette. Je me réjouis d'étudier avec vous cette motion et de lui donner la suite que vous souhaiterez après vos travaux en commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés par 39 oui contre 21 non (6 abstentions).

7. Motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez et Jean-Marc Froidevaux: «Des vins et des produits genevois pendant les manifestations organisées et/ou subventionnées par la Ville» (M-813)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la qualité des vins et des produits genevois n'est plus à démontrer;
- l'importance d'encourager la production locale;
- le rôle que le Canton et les communes ont à jouer dans la promotion des produits agricoles genevois et la valorisation de cette production sur le marché local;
- que, en 2007, lors de la fête du 1^{er} Août en ville de Genève, aucun vin genevois n'était proposé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que des produits genevois soient proposés lors des manifestations organisées ou subventionnées par la Ville de Genève.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit, par cette motion, de rappeler l'importance de nos produits du terroir du canton de Genève et de faire en sorte que, contrairement à ce qui s'est passé en 2007, et à la faveur de ce qui s'est passé en revanche lors du 1^{er} Août de l'année 2008, les produits genevois soient présentés et offerts à la population lors de fêtes organisées par la Ville.

Voilà, c'est tout simple, nous sommes prêts à renvoyer cette motion au Conseil administratif directement.

Préconsultation

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, alors que le premier citoyen du Canton de Genève, c'est-à-dire le président du Grand Conseil qui vient d'être élu, est un viticulteur de l'Union démocratique du centre, il nous serait difficile de ne pas accepter cette motion, quand bien même

¹ Annoncée, 216.

le choix des vins et des produits genevois à des réceptions genevoises financées par des contribuables genevois devrait être évident et ne pas faire l'objet d'une intervention parlementaire!

M. Christian Lopez Quirland (S). Au nom du groupe socialiste, nous avons envie de dire: bravo, félicitations! Tous nos encouragements, continuez comme ça! Cette motion va vraiment dans le sens des socialistes et du développement durable. Je crois qu'il faut soutenir ce type de motion, soutenir nos producteurs, voir un peu plus le développement durable, la consommation durable et la consommation de proximité. Nous l'avons toujours dit. C'est très bien.

Nous souhaiterions tout simplement que les libéraux mettent autant de cœur – n'est-ce pas? – à faire de la politique non pas à géométrie variable quand il s'agit de dire que le Canton et les communes ont un rôle à jouer dans la promotion et la valorisation des produits agricoles genevois, et de dire tout le contraire lorsqu'il s'agit du trafic – c'était la motion M-812 de tout à l'heure – et de veiller à la santé – c'était la motion pour l'interdiction de la publicité pour le tabac.

Nous vous encourageons et nous allons soutenir cette motion, parce que nous croyons à la consommation durable. Bravo! Nous demandons son renvoi au Conseil administratif.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que dire après l'enthousiasme de mon préopinant socialiste, sinon que le projet de motion de nos cousins du Parti libéral est marqué au coin du bon sens?

Nous avons effectivement une vitrine qu'il s'agit de présenter et de promouvoir aussi souvent que les occasions se présentent. Il est vrai que le Canton, notamment avec le label AgriGenève, a passablement investi pour faire connaître l'ensemble de la production genevoise, et nous ne pouvons que souscrire à cette motion et recommander son renvoi direct au Conseil administratif.

Le président. Eh bien, tout le monde est d'accord! On continue, Madame Bourquin, vous avez la parole...

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, pour toutes les raisons évoquées ce soir et celles qui sont indiquées dans la motion, les Verts soutiendront aussi ce projet. J'ajoute toutefois que trois bottes d'asperges de Suisse nécessitent déjà près de 1 litre de pétrole pour arriver dans votre assiette. La même quantité

d'asperges qui provient du Mexique nécessite 15 litres de pétrole, proportion à multiplier au moins par trois pour le vin! Avec cette raison écologique, nous soutenons cette motion et nous remercions ses auteurs.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour une fois, nous sommes d'accord avec vous...

Le président. Eh bien voilà! (*Exclamations.*)

M^{me} Salika Wenger. Non, ce n'est pas terminé. Néanmoins, nous sommes étonnés par la teneur de votre demande, parce que la droite nous a habitués à une politique – je dirais – plus plurielle... Vous plaidez très souvent pour l'ouverture des marchés, pour que l'on puisse consommer aussi largement que possible les produits qui viennent de partout. Je dois dire que ce n'est pas la politique que vous défendez habituellement et que nous sommes, non pas agréablement surpris mais tout simplement surpris. Nous sommes d'accord qu'il faut consommer local, non pas pour des raisons de renfermement sur notre territoire mais parce qu'il en va effectivement d'une question de responsabilité citoyenne, comme l'a expliqué l'intervenante des Verts tout à l'heure, et nous allons donc voter cette motion.

Néanmoins, nous continuons à être très étonnés de la politique présentée par les libéraux, en l'occurrence dans cette motion qui nous amuse beaucoup... (*Huées.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord une information, parce qu'il était question, cette année, de ne pas avoir le 1^{er} Août aux Bastions, mais dans le cadre des Fêtes de Genève. Le Conseil administratif s'est prononcé très clairement, après concertation avec les organisateurs, dont M. Dossan est le président, pour le maintien de cette fête et de faire en sorte qu'elle soit exceptionnelle, compte tenu de la concurrence! (*Exclamations.*) Nous tenons à cette fête du 1^{er} Août, qui est une fête populaire.

J'ai été étonné d'apprendre qu'il n'y avait pas de produits locaux mis à la disposition du public. C'est dommage. Comme je suis vice-président du Conseil administratif et que je ferai peut-être le discours du 1^{er} Août en 2009, je m'engage à plaider la cause de cette motion auprès des responsables de la manifestation.

Ceci étant, une chose est tout de même étonnante... Pour prendre l'exemple des poireaux que nous cultivons à Genève – nous avons une tradition – la Migros

les amène à son centre et les distribue à Genève, alors que la Coop les traîne en camion jusqu'au fin fond du canton de Vaud, dans une centrale de tri...

Une voix. Ce sont les meilleurs poireaux! (*Rires.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... et les ramène à Genève pour les distribuer. On pourrait encore citer les patates lavées en Pologne, et d'autres choses... (*Brouhaha.*) Il y a là une véritable réflexion de société. Je sais que les agriculteurs genevois se battent depuis des années pour que nous produisions localement et que nous consommions localement.

J'ai bien compris que l'ensemble du Conseil municipal faisait sien ce slogan et je m'en réjouis.

Le président. Ce sont les poireaux voyageurs... (*Rires.*)

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que des produits genevois soient proposés lors des manifestations organisées ou subventionnées par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 24 juin 2008 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Securitas: plus d'affaires avec des taupes» (M-814)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la sombre histoire de la Suisse en matière d'espionnage politique interne;
- les révélations récentes sur les services d'espionnage politique de l'entreprise Securitas;
- les contrats de prestations qui lient la Ville de Genève à l'entreprise Securitas;
- les impératifs sociaux et éthiques qu'une collectivité publique est en droit d'attendre d'une entreprise avec laquelle elle collabore;
- la possibilité d'évaluer l'opportunité de certaines prestations actuellement assurées par l'entreprise Securitas,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre un terme à ses relations commerciales avec l'entreprise Securitas;
- saisir cette occasion pour évaluer l'opportunité de renouveler, en tout ou en partie seulement, ces contrats de prestations;
- renforcer sa vigilance afin que la Ville de Genève ne traite qu'avec des entreprises socialement et éthiquement responsables.

M. Grégoire Carasso (S). Je vais tâcher d'aller à l'essentiel. Cette motion, signée par tous les groupes de l'Alternative, s'inscrit dans un contexte général qui voit deux tendances se dessiner toujours plus clairement, la privatisation de la sécurité, à l'échelle internationale jusqu'au niveau local, d'une part, et des atteintes diverses et variées aux libertés individuelles, d'autre part. Cette affaire de Securitas s'inscrit dans ce contexte et elle préoccupe à ce titre doublement, vous l'aurez compris, les groupes de l'Alternative.

Nous avons affaire à une entreprise privée qui paie une autre entreprise privée pour des missions de sécurité qu'aucune force publique n'aurait acceptées, non pas pour des questions de moyens ou de compétences, mais simplement parce que ce mandat-là porte immédiatement atteinte à des libertés fondamentales. Dans le cas d'espèce, des citoyens ont été espionnés simplement parce qu'ils étaient suspectés ou accusés de réfléchir de manière critique sur les activités d'une entreprise, en l'occurrence Nestlé.

¹ Annoncée, 840.

Aux yeux des motionnaires, c'est une dérive gravissime dans une démocratie et un Etat de droit. Sur le plan juridique, vous l'aurez noté, l'affaire n'est pas classée, mais, sur le plan politique, une municipalité de gauche, sensible à ces dérives de privatisation de la sécurité et aux atteintes aux libertés individuelles, ne peut pas ne pas réagir.

C'est la raison pour laquelle nous demandons d'abord, à travers cette motion forte, que le Conseil administratif mette un terme au plus tôt à ses relations commerciales avec l'entreprise Securitas, qui n'a toujours pas, à ce jour, renoncé à de telles pratiques. Nous lui demandons ensuite de saisir cette occasion pour évaluer l'opportunité de renouveler, en tout ou partie seulement, l'ensemble de ses contrats de prestations avec des entreprises de sécurité privées.

Enfin, nous demandons, un peu dans l'esprit de la motion sur les vins, que la Ville de Genève n'applique pas la loi sur les marchés publics dans la compréhension la plus conservatrice, mais en tenant compte, puisque ce cadre légal le permet, de paramètres sociaux et éthiques. Tout à l'heure, dans le cas des produits et des vins genevois, on appelait à tenir compte de paramètres liés au développement durable. La dimension de relations commerciales avec des entreprises socialement et éthiquement responsables doit être une priorité pour une municipalité de gauche.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette motion est un bel exemple de précipitation irréflechie et idéologique. Ses auteurs oublient totalement, dans leur volonté de se mêler de tout et de n'importe quoi, que nous vivons dans un Etat de droit.

Le quatrième considérant de cette motion souligne les impératifs éthiques qu'une collectivité publique est en droit d'attendre d'une entreprise avec laquelle elle collabore. Cette même collectivité publique est en droit d'attendre la même éthique de la part de ses conseillers municipaux.

Précisément, l'éthique, cette science qui traite notamment de la conduite morale, exige dans notre Etat de droit qu'une culpabilité soit démontrée avant qu'une personne – ou un groupe – soit éventuellement blâmée ou punie. Or, en l'état et à notre connaissance, la plainte déposée n'a pas encore eu de conclusion.

Plus grave, au moment où cette malheureuse motion a été émise, la plainte du Groupe anti-répression n'avait même pas encore été déposée. Cette motion ne reflète donc nullement une volonté d'ordre éthique, mais une simple intention de

créer une agitation supplémentaire et inutile pour des raisons uniquement politiques.

Pour sa part, l'Union démocratique du centre, attentive, contrairement à d'autres, aux exigences réelles de l'éthique et de l'Etat de droit, attendra les conclusions de la justice, maintenant saisie de cette affaire. Puis, s'il y a lieu, nous nous déterminerons sur l'éventuelle réaction de l'exécutif et, en cas de besoin, nous interviendrons encore.

Toute autre attitude ne peut, en l'état, relever que de l'agitation subalterne.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà encore une bien amusante motion venant de la gauche! Elle n'a pas d'autre objectif que de faire de la politique politicienne à bon marché sur la base de votre habituelle lecture du journal du dimanche, tout comme votre motion M-830 du mois de novembre concernant la Banque nationale suisse.

En effet, vu votre majorité au Conseil municipal et votre majorité écrasante au Conseil administratif, on aurait pu s'attendre que M^{me} Salerno ou M. Pagani prennent d'eux-mêmes les décisions qui s'imposent selon votre volonté politique. Une motion, dans ce Conseil municipal, est donc parfaitement inutile.

Quant à nous, nous préférons adopter une position plus conforme aux compétences de ce Conseil municipal, à savoir dire non, puisque cette motion ne concerne pas ce Conseil municipal. Ce d'autant plus que ce dossier est actuellement entre les mains de la justice vaudoise.

Pour finir, on ne peut pas manquer de remarquer le caractère cocasse de cette motion... Finalement, dans cette affaire, il ne s'agit pas vraiment d'espionnage politique, mais plutôt d'une technique de recherche d'informations chère à la gauche qui s'appelle faire de l'entrisme. Cette technique est massivement utilisée, et très souvent à bon escient, par des organisations proches de vos milieux, voire des nôtres – Greenpeace, Amnesty International et d'autres – qui n'ont pas d'autre choix que de recourir à ce type de pratiques, dont le caractère illégal n'a pas encore été démontré.

Pour toutes ces raisons, nous dirons non et nous attendrons la suite des débats devant la justice vaudoise.

M. Simon Brandt (R). Je pensais que M. Pagani allait peut-être apporter des informations sur les types de contrats de la Ville avec Securitas. Or je vois qu'il ne la demande pas.

Primo, j'aimerais apporter aux motionnaires un élément qui semble leur échapper: Securitas est, à Genève, l'une des rares entreprises actives dans la sécurité privée à avoir une convention collective de travail – si ce n'est la seule. Cesser les relations avec Securitas, c'est prendre une entreprise de sécurité privée qui donne moins que le salaire minimum à ses employés et qui n'est pas signataire des conventions collectives chères à vos milieux...

Secundo, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, nous vivons dans un Etat fédéral. Nos partis politiques ont un siège central, une section cantonale et des sections municipales. Securitas a une structure identique et dire qu'on doit résilier tous nos rapports de travail avec Securitas Genève, sous prétexte que Securitas Vaud a fait une faute, c'est se moquer du monde!

C'est comme si je vous disais ce soir que, parce qu'un magistrat socialiste, à Montreux, a été attrapé par la justice et est actuellement devant les tribunaux après avoir détourné des fonds, tous les socialistes de cette ville sont aussi malhonnêtes... Non, Mesdames et Messieurs, c'est trop facile! (*Rires.*) Ce n'est pas parce qu'une faute – même pas encore définie comme telle par la justice – aurait été commise par une antenne locale que toute l'entreprise est coupable.

Au passage, je voudrais faire remarquer que ce dont on accuse Securitas, c'est d'avoir évité des troubles encore plus graves lors du G8... En effet, Securitas avait reçu mandat de s'assurer que les manifestants altermondialistes ne mettraient pas la ville à feu et à sang lors du sommet du G8!

Faut-il, Mesdames et Messieurs, ne pas enquêter, donner quitus à tout le monde et dire que nous vivons dans un monde tellement idéal qu'on peut se passer de la police, des enquêtes et, après tout, revenir à la loi de la jungle, selon laquelle chacun fait ce qu'il veut? Non, Mesdames et Messieurs! Attention avec ce genre de motion: ne plus engager Securitas, c'est choisir une autre entreprise de sécurité privée qui, elle, fera preuve de moins d'éthique et, surtout, sera sans convention collective de travail.

Ce soir, en disant oui à cette motion, vous votez pour que la Ville emploie des gens qui ne sont pas au bénéfice des normes du droit du travail, que vous réclamez pourtant à longueur d'année.

Si jamais cette motion est acceptée, je demande son renvoi à la commission des sports et de la sécurité, pour que, au moins, avant de juger, vous écoutiez la société que vous estimez déjà coupable.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 30 oui contre 25 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est refusé par 33 non contre 25 oui (1 abstention).

Le président. Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre un terme à ses relations commerciales avec l'entreprise Securitas;
- saisir cette occasion pour évaluer l'opportunité de renouveler, en tout ou en partie seulement, ces contrats de prestations;
- renforcer sa vigilance afin que la Ville de Genève ne traite qu'avec des entreprises socialement et éthiquement responsables.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!» (M-816)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

en général

- la volonté de maintenir et favoriser des activités en ville de Genève;
- la nécessité de diversifier le tissu économique;
- le maintien de la substance fiscale en ville;
- la difficulté de trouver des locaux abordables pour démarrer une entreprise;
- la charge souvent insupportable que représentent pour une jeune entreprise les diverses compétences et services nécessaires à son activité (comptabilité, ressources humaines, secrétariat, etc.);

¹ Annoncée, 840.

Motion: créons des hôtels d'entreprises

- la solution pratiquée avec succès notamment dans nombre de villes et d'agglomérations françaises que constitue l'hôtel d'entreprises, soit:
- un site commun offrant des surfaces à loyer modéré pendant une durée déterminée permettant le lancement et la stabilisation de l'entreprise,
- un bouquet de services à disposition des différents locataires (bureautique, réception, secrétariat, etc.),
- un suivi par les services de la promotion économique ou autres instances actives dans ce domaine;

en particulier

- la prochaine libération par les Etablissements publics pour l'intégration de l'immeuble 28-30, avenue Ernest-Pictet, propriété de l'Etat;
- les quelque 5000 m² de surface utile pouvant accueillir sans grandes transformations de nouvelles entreprises;
- l'intérêt marqué de différents tiers pour ces locaux,
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
 - développer et soutenir rapidement la réalisation d'hôtels d'entreprises, à intégrer dans le portefeuille commercial de la Gérance immobilière municipale;
 - privilégier notamment la création d'entreprises respectant les principes du développement durable (social, économie et environnement);
 - autant que possible, promouvoir les emplois de solidarité;
 - concrétiser rapidement ce modèle en intervenant auprès de l'Etat pour disposer des locaux sis à l'avenue Ernest-Pictet 28-30.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de motion intervient de manière un peu décalée dans le temps, puisqu'il a été déposé au mois de juin 2008. Vous pouvez constater par vous-mêmes que la dernière invite n'est plus d'actualité, puisque l'immeuble Ernest-Pictet 28-30 a été utilisé par le Canton pour reloger une partie des activités déménagées d'Artamis.

Je vous prie donc de bien vouloir faire abstraction de cette quatrième invite et je dépose sur votre bureau, Monsieur le président, un amendement dans ce sens:

Projet d'amendement

Supprimer la quatrième invite.

Pour le surplus, nous estimons, nous les radicaux, que cette motion conserve toute son actualité, voire qu'elle est plus actuelle que jamais compte tenu de la situation. Quel est son objectif? Il consiste à faciliter la création de la jeune entreprise privée et à soutenir ses activités. Nous connaissons en effet les difficultés des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) à passer le cap des deux ou trois premières années de leur existence.

L'objectif de cette motion est précisément de faciliter toute une série de prestations à ces entreprises en leur offrant un cadre qui correspond à ce que nos voisins français appellent des hôtels d'entreprises. Il s'agit de lieux clairement définis et affectés à ce type d'objectif et qui permettent d'offrir des locaux adéquats à des loyers particulièrement favorables pendant une période bien précise de la vie de l'entreprise, le temps de stabiliser son démarrage et d'assurer sa survie.

Il y a également l'offre d'un certain nombre de services absolument indispensables pour le bon fonctionnement d'une entreprise, notamment un secrétariat, une comptabilité, une photocopieuse. Ces infrastructures et ces prestations que se partageraient ces PME représentent souvent un souci pour leur survie. Elles seraient communes à l'ensemble de ces hôtels et elles permettraient à ces entreprises de maintenir leurs frais et leurs charges à un niveau supportable pour prendre leur envol.

Nous espérons que vous nous suivrez sur ce projet de motion. Nous souhaitons le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour étudier sa faisabilité et, notamment, repérer dans le tissu de la ville les possibilités de localiser de tels hôtels d'entreprises. Notre volonté, que nous savons partagée par l'ensemble des groupes au sein de ce Conseil municipal, est de maintenir des activités et de diversifier le tissu économique en ville de Genève.

Nous estimons que cette motion est particulièrement actuelle compte tenu de la crise qui menace l'économie réelle ces prochains mois, et nous vous demandons, pour toutes ces raisons, de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, cette motion a le mérite de mettre le doigt sur les difficultés, liées à l'actualité, des jeunes entrepreneurs, qui n'ont souvent pas tellement d'autre choix, quand ils ne trouvent pas de travail, que de «se les sortir», comme on dit vulgairement, pour faire quelque chose eux-mêmes... (*Remarque.*) L'expression a été employée...

C'est vrai qu'il est difficile de créer des entreprises, difficile de devenir indépendant et difficile de trouver des infrastructures qui le permettent, à des taux ou

à des coûts raisonnables. Il ne faut pas oublier non plus que 80% du tissu économique de notre pays, et par voie de conséquence de notre ville, est constitué de PME, qui participent à la manne fiscale, peut-être pas autant que les grandes, bien sûr, mais qui y participent tout de même.

Ces PME sont en droit d'attendre de la Ville, dans le cas d'espèce, qu'elle les aide à perdurer. C'est dans ce sens-là que cette motion est nécessaire, car elle propose de mettre à leur disposition des locaux qui les sécurisent, avec, en leur sein, des entités qui leur permettent de gérer notamment les questions administratives.

En votant cette motion et en la renvoyant en commission, vous encouragez les entrepreneurs à faire les choses avec plus de volonté et une plus grande sécurité.

M. Christian Lopez Quirland (S). Chères et chers collègues, à l'heure où nous allons à marche forcée vers une crise économique – tous les indicateurs le confirment et M^{me} Leuthard l'a dit hier en conférence de presse – à l'heure où les banques commencent à fermer le robinet des crédits pour les artisans, les commerçants, les PME, alors que ces mêmes banques reçoivent des milliards, cette motion nous semble arriver à point nommé. Elle est souhaitable et généreuse. Nous pensons que nous la soutiendrons... (*Exclamations.*) Mais oui! Nous n'avons pas, au groupe socialiste, l'habitude de donner des chèques en blanc, comme ça à des banques, et de faire le contraire pour les PME. Nous croyons que les PME sont des créatrices d'emplois dans ce pays et nous souhaitons les soutenir, à la différence d'autres partis politiques.

Nous appuierons cette motion, parce que, si nous allons vers une crise économique, nous devons soutenir la créativité pour les jeunes employeurs en leur offrant la possibilité de disposer non seulement de locaux, mais d'une logistique. Nous espérons que cela aura des effets positifs.

La motion demande que ce projet se réalise dans le cadre d'un développement durable, éthique et social. En tant que groupe socialiste, nous ne pouvons qu'adhérer à cette motion et nous vous demandons de la renvoyer au Conseil administratif.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vois que les tenants de la libre entreprise, tout à coup, reviennent sur leurs positions. C'est la mode, en ce moment. On nous demande aujourd'hui de faire le travail des banques. Les contribuables suisses ont soutenu les grandes banques de manière prépondérante, lesquelles banques ne font pas leur travail, qui consiste à soutenir les petites entreprises. Alors, on nous demande de recommencer l'opération...

Nous, les contribuables, nous devrions en plus créer un lieu pour les petites entreprises. Je suis d'accord de soutenir les petites entreprises, mais je suis étonnée que cette proposition vienne des bancs d'en face. D'autant plus que, lorsque nous cherchons des lieux pour la création et pour les artistes, il semble qu'il n'y ait aucun espace et que ce type de création-là intéresse beaucoup moins.

Je ne sais pas ce qu'on met dans le mot création. Il semble que nous n'en ayons pas la même définition. En l'occurrence, je reviens sur ce que je viens de dire: il y a peu de lieux possibles et nous en avons tous conscience. Nous voyons que tous les lieux, en tout cas pour ce qui est de la culture alternative, ont été fermés. Or, tout à coup, on nous demande de créer un hôtel.

J'aime beaucoup ce mot hôtel... Il fait un peu fin du XIX^e siècle. Mais c'est aussi un peu une politique de la fin du XIX^e siècle qu'on nous demande de faire aujourd'hui. A savoir: privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes. Vous voulez que nous payions pour les petites entreprises... Pourquoi les banques ne le font-elles pas?

Mesdames et Messieurs, vous qui les soutenez en permanence, vous nous avez parlé pendant des années de la liberté individuelle, de la libre entreprise, de la non-intervention de l'Etat, de l'Etat obèse qui doit maigrir et ne pas intervenir dans un certain nombre de choses, et là, tout à coup, vous nous demandez de faire ce travail... Effectivement, ce devrait être la fonction de l'Etat, et nous l'avons toujours pensé.

Nous avons toujours pensé que nous devons soutenir les entreprises. Elles sont le tissu social de notre collectivité et, pour Genève, les plus grands pourvoyeurs d'emplois. Là, nous sommes d'accord, mais pas de le faire tout seuls. Pour une fois je suis d'accord, et mon groupe me suivra, pour un partenariat privé-public. Mais, et c'est amusant, votre motion ne le propose pas...

J'imagine que des propositions, ou en tout cas des recherches de fonds, ont été faites auprès d'autres entreprises pourvoyeuses de fonds pour rédiger cette motion, parce que là il s'agit exclusivement, pour notre collectivité, de pallier un manque des milieux que vous soutenez.

Je serai très intéressée de voir le travail qui sera fait sur cette motion. Non pas que je sois d'accord avec le fond, non pas qu'A gauche toute! soutienne cette position, mais nous sommes curieux de savoir comment, par exemple, le Parti libéral justifiera cette demande. Je n'ai pas du tout envie d'envoyer cette motion au Conseil administratif, mais je me réjouis de voir comment elle sera discutée en commission, par ceux-là mêmes qui défendent la libre entreprise...

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, si la situation économique que connaît le monde, Genève et la Suisse n'était pas aussi grave, les propos de M^{me} Wenger – vous transmettez, Madame la présidente de séance – me feraient sourire.

Malheureusement, aujourd'hui, nous nous trouvons face à une situation économique dramatique en termes d'emplois, de création d'entreprises et de soutien aux créateurs et aux créatrices d'entreprises. Je rappelle ici qu'ils sont les créateurs et les créatrices de richesses. Ils permettent, Madame Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – que cette Ville devienne toujours plus obèse et qu'elle dépense toujours autant – et plus encore – car ce sont les rentrées fiscales de ces entreprises et des gens qui y travaillent dur... (*Exclamations.*)

Ces rentrées fiscales permettent les largesses aujourd'hui, que vous attribuez à la chair à canon électorale que vous utilisez, Madame Wenger... (*Protestations.*). Alors, si la situation économique n'était pas aussi grave, cela nous ferait sourire. Mais ni le groupe libéral ni le groupe radical ne peuvent sourire à de tels propos. (*Brouhaha.*) Que de démagogie ici, que de populisme et que d'électoratisme, à l'heure où vous vous rapprochez des élections cantonales, où vous mettez en danger... (*Protestations de M^{me} Wenger.*)

La présidente. Monsieur Chevalier, je vous prie de rester sur le sujet et Madame Wenger, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. (*Brouhaha.*)

M. Alexandre Chevalier. Madame la présidente, je suis en plein dans le sujet et j'ai la parole! Je suis désolé, vous êtes une présidente de remplacement en ce moment de la séance et vous êtes la présidente de l'ensemble de ce Conseil municipal, et non pas seulement de votre groupe!

La présidente. Mais c'est très exactement pour cela que je dis à M^{me} Wenger qu'elle n'a pas la parole et que je lui demande de vous laisser poursuivre. Mais vous, restez sur le sujet!

M. Alexandre Chevalier. Je suis sur le sujet, qui est sérieux, et je suis vraiment attristé de voir ce dogmatisme et ce populisme venir démolir une motion pleine de bon sens. Voyez-vous – et vous transmettez au groupe A gauche toute! – ces hôtels d'entreprises existent partout, notamment en France, et dans des villes de gauche comme de droite!

Aujourd'hui, en temps de crise, peu importe si ces municipalités sont de gauche ou de droite, mais elles mettent en œuvre des structures qui permettent la

création de richesses, l'entretien de la fonction publique, l'entretien du patrimoine public et les dépenses que vous votez à longueur d'année, budget après budget, crédit après crédit.

Nous sommes désolés, mais nous faisons les choses sérieusement. Ici, il s'agit d'une impulsion sérieuse donnée à la vie économique, aux créatrices, aux créateurs, aux jeunes entrepreneurs. Pour toutes ces raisons, nous voterons avec dynamisme, avec enthousiasme, je dirais même avec passion cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Deux éléments par rapport à cette motion... C'est clair, Madame la présidente, et vous êtes bien placée pour le savoir, il est plus agréable, dans des discussions comme celle-ci, d'avoir la dialectique simple: le privé, c'est le profit, et le public, c'est l'intérêt collectif. Evidemment, avec ce catéchisme-là, on est assez rapidement à l'aise...

Mais il faut rappeler, semble-t-il, à certains intervenants – notamment A gauche toute! – qui, probablement, n'ont pas vécu toute la période de développement, ce qui s'est passé à Genève tant sur le plan de la politique du logement que du point de vue de la politique économique. C'est vrai, il y a, d'une part, des tenants d'un libéralisme pur et dur – le néolibéralisme – et, d'autre part, ceux pour qui il s'agit d'avoir avant tout des structures orientées collectives, des structures publiques.

Mais depuis des années, depuis la guerre – mais avant aussi – des milieux politiques, le Parti démocrate-chrétien et d'autres avec lui – ils se reconnaîtront et ils le diront eux-mêmes – cherchent à travailler en partenariat.

L'essor des logements à Genève, dans les années où on en construisait plus de 6000 par an dans le canton, était possible grâce à des lois qui visaient à la fois l'intérêt public des locataires, des loyers corrects relativement bon marché, et l'intérêt des milieux de la construction qui, bien entendu, n'ont pas été préterités puisqu'ils pouvaient construire de cette manière-là. A l'époque, c'était un succès et on a trouvé que c'était bien, mais, aujourd'hui, il faut sans doute trouver d'autres formules.

En matière économique, il y a eu des difficultés dans les années 1990 et on a fait appel plus qu'auparavant aux collectivités publiques. Quand on s'est assis autour d'une table, tant au niveau cantonal qu'au niveau de la Ville de Genève, les milieux des travailleurs et les milieux patronaux se sont mis d'accord pour trouver des formules qui correspondaient à l'intérêt des travailleurs. C'est dommage que M. Pagani, qui en connaît un long bout sur le sujet, ne soit pas maintenant parmi nous; il pourrait en témoigner.

A l'échelon du Canton, les grandes structures d'aide aux entreprises lancées par divers partis – dont le Parti démocrate-chrétien, il faut le dire – ont permis aux milieux concernés de reconnaître que c'était finalement une bonne idée. La Fondetec, une initiative du Parti socialiste, a pu générer à l'époque quelques réticences du côté de l'Entente. La Fondetec a été soutenue, bien sûr, par toute l'Alternative, mais je voulais rendre à Sormanni ce qui était à Sormanni! Lors des auditions en commission, les milieux économiques, notamment la Chambre de commerce et d'industrie, nous ont dit: «Bravo! En période de difficultés, il faut travailler ensemble!»

Il y a eu des moments où je comprends M^{me} Wenger – je pourrais aussi citer certains faits – mais il ne faut pas être manichéens, Madame la présidente! La dialectique est plus agréable pour rendre une vision unilatérale, mais la réalité de la construction du monde est faite de collaboration.

Cette motion M-816 entre tout à fait dans la ligne de ce qui aurait pu être proposé par le Parti socialiste. La preuve, le représentant du Parti socialiste, qui en connaît un bout en matière économique et d'emploi, dit que, finalement, cette idée vaut la peine. J'en appelle à ceux qui considèrent que, dans des situations plus difficiles, quand des solutions positives prolongent ce qui a été fait auparavant avec un certain succès, avec un contrôle démocratique, on va de l'avant! Ne pas le vouloir est un peu suspect... On ne sait pas très bien quels intérêts cela sert...

M. Pascal Rubeli (UDC). Vous transmettez à M^{me} Wenger, s'il vous plaît, Madame la présidente, qu'il n'en va pas d'une demande de charité. D'ailleurs, les entrepreneurs n'en voudraient pas. Leur mentalité est différente et leur vision de l'entreprise les conduit à faire les choses, pour du profit, bien sûr, mais le profit dégage des bénéfices et les bénéfices des impôts!

S'agissant d'un hôtel d'entreprise, on peut imaginer des locaux existants, gérés par la GIM, ou vides aujourd'hui. On pourrait les installer de manière à y mettre plusieurs entreprises. Il ne s'agit pas non plus de ne pas payer de loyer. Aucun entrepreneur n'a envie, dans son plan financier, de ne pas payer de loyer... Il en va simplement, dans cette période difficile, d'aider les gens à prendre les décisions qui consolideront notre tissu économique, permettant, par voie de conséquence, de créer des emplois et de dégager de la fiscalité. Rien d'autre que ça!

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M. Christian Lopez Quirland (S). Nous n'allons pas entrer trop dans la polémique, mais nous ne pouvons pas laisser passer certaines choses. C'est dom-

mage, nous aurions souhaité, au groupe socialiste, que M. Chevalier – vous transmettez, Monsieur le président – apaise un peu plus le débat. Je vois qu'il y a un constat, nous allons vers une crise et nous souhaiterions au moins que vous tiriez ses enseignements. Cette crise-là n'est pas venue par hasard. Des gens ont manipulé des chiffres, ont été malhonnêtes, les mêmes personnes que vous avez à un moment donné défendues, à qui vous donnez des chèques en blanc au niveau national.

Ne venez donc pas nous faire pleurer pour nous dire que vous défendez les PME dans notre commune! Dès le départ, et M. Pattaroni l'a rappelé, le groupe socialiste avait proposé la création de la Fondetec. En Ville de Genève, il n'y avait jamais eu autant de créations d'emplois au cours de ces dernières années. Cela, il faut le rappeler. Nous souhaitons soutenir, et nous le répétons, de nouvelles entreprises et des entrepreneurs qui s'engagent, qui créent, qui produisent, mais dans une certaine éthique. C'est extrêmement important pour nous.

Pour cette raison, nous renverrons cette motion au Conseil administratif, étant donné que ni les Verts ni le Parti radical n'ont le monopole de la création d'emplois dans ce canton et au niveau national.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis encore une fois tout à fait étonnée du discours libéral. Enfin, étonnée, pas vraiment... On nous parle de la crise, de cette crise qui arrive, qui va nous submerger et on nous en parle comme si elle arrivait de génération spontanée, et qu'il ne s'était rien passé avant.

Comme la personne du Parti socialiste qui est intervenue avant moi, j'aimerais rappeler que ceux-là mêmes que vous avez soutenus pendant tellement longtemps sont ceux qui ont provoqué la crise. Alors, ne venez pas nous faire la leçon maintenant! Ne venez pas nous expliquer que c'est une période de crise et que nous devons aider les entreprises, les petites, les grandes, les moyennes, les immenses, les *too big to fail!* Ne venez pas nous dire: «Soyons gentils...»

Non! Ce n'est pas comme cela. Car cette crise dont vous parlez, non seulement elle va créer quelques difficultés pour certaines entreprises, nous en avons tous conscience, mais, surtout, elle crée une immense difficulté pour une grande partie de la population. Je regrette infiniment, mais la politique défendue par la droite est directement responsable de la situation actuelle.

Contrairement à mon préopinant socialiste, je ne crois pas que les personnes ont mal fait leur travail. Tout le monde a très bien fait son travail, lequel travail était induit par le système que vous avez toujours soutenu. On ne peut pas faire une chose et son contraire. Venir nous expliquer, depuis trente ans en tout cas, que

l'Etat ne peut rien faire, qu'il ne faut pas d'Etat, que plus d'Etat, c'est moins de liberté, puis maintenant venir prêcher l'inverse, en faisant la manche, parce que c'est ce dont il s'agit, alors il faut arrêter!

Dire de mon discours qu'il est populiste, non, il n'est pas populiste, il est compréhensible! Il est lisible pour la population que je défends. Et je dois dire que la population que le groupe A gauche toute! défend ne comprendrait pas qu'une fois de plus, alors que nous sommes aujourd'hui au centre d'une crise majeure à cause de votre politique, nous défendions les entreprises plutôt que les travailleurs. (*Protestations.*)

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais rappeler certaines réalités et vous le dire très franchement, nous n'avons pas de leçon à recevoir à ce sujet. Notre groupe A gauche toute! – précédemment Alliance de gauche – vous le savez très bien, s'est battu très fort pour maintenir de petites entreprises à Genève.

Je prendrai quelques exemples concrets. Sécheron, où nous nous sommes battus avec beaucoup de vigueur pour que toutes les petites entreprises du périmètre soient reclassées sur le site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) et il n'était pas évident de vous avoir en face à ce moment-là! Je rappelle, à cet égard, le combat de notre courageux – et malheureusement décédé – camarade Bruno Martinelli, fabricant d'hélices, qui n'a pas ménagé ses forces en vue de trouver une solution pour les petites entreprises de Sécheron.

Vous vous souvenez tous probablement également du débat de la Fondetec, le soutien aux start-up, aux petites entreprises et qui avions-nous en face de nous alors? La droite! Vous le savez très bien... vous n'avez pas voté de bon cœur la création de la Fondetec! Juste, en passant, une petite rectification: la création de la Fondetec a été en quelque sorte un enfant de l'Alternative. Certes, il y avait derrière tout cela le Parti socialiste, mais également pour mémoire notre camarade Hubert Launay, qui a bien défendu ce projet.

Nous n'avons donc, je le disais, pas de leçons à recevoir à ce sujet. Nous savons très bien que les problèmes financiers à l'échelle mondiale ont eu un impact considérable sur les banques et que UBS soutient, nous dit-on, environ 70 000 entreprises. Certes! Mais enfin, quelque part, vous nous demandez maintenant d'agir comme des pompiers et pour rappel la Confédération et la Banque nationale suisse ont injecté des milliards et des milliards dans cette banque. Rassurez-vous, nous prendrons nos responsabilités, car nous défendons les petites entreprises avec... vous. Nous ne sommes, par conséquent, pas contre cette motion, mais il convient de remettre un peu, comme dit le Parti démocrate-chrétien, l'église au milieu du village!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Très rapidement, ce soir, ce ne sont pas les libéraux qui tentent de donner des leçons, ce sont plutôt nos camarades – devrais-je dire – de l'Alliance de gauche. Alors, Mesdames et Messieurs, quand on a eu la chance d'avoir des magistrats aussi compétents que MM. Hediger et Ferrazino, les leçons en matière de gestion, je crois que nous nous en passons... (*Brouhaha.*)

S'agissant du reste, Mesdames et Messieurs, nous sommes très surpris, depuis quelques semaines, d'entendre dans notre plénum des leçons sur cette crise et de voir A gauche toute!... (*Protestations de M^{me} Wenger.*)

Le président. Madame Wenger, on n'entend plus rien!

M^{me} Nathalie Fontanet. ...de voir A gauche toute! réagir non pas comme un parti soucieux pour ses concitoyens par rapport à cette crise, mais se réjouir de cette crise, se réjouir de pouvoir l'utiliser comme nouveau cheval de bataille, de parier sur ses conséquences et d'en faire le nouvel emblème de campagne.

Mesdames et Messieurs, il y avait auparavant le manque de logements pour l'Alliance de gauche, sur lequel l'Alliance de gauche pouvait se reposer et faire toutes ses campagnes pour les élections. Mais ceci va un peu mieux, notamment grâce à la politique de Mark Muller... Alors, demain, il y aura la crise due à la gestion libérale, à cette manière économique d'envisager notre avenir...

Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous, les libéraux, nous souhaitons que cette crise soit réglée au plus vite. Nous souhaitons mettre en place tout ce qui est possible pour limiter au minimum les conséquences, tant pour la population que pour les entreprises, et nous regrettons que des partis qui se prévalent des intérêts du plus faible se réjouissent autant de tels événements.

M. Olivier Fiumelli (R). J'aimerais rappeler deux choses qui doivent l'être dans ce Conseil municipal. Tout d'abord, la crise financière dont nous parlons ici n'est pas imputable à des responsabilités bien précises de personnes qui auraient fraudé. Elle n'est pas imputable à des gens, à des libéraux, à des radicaux, ou à je ne sais qui...

Elle est tout simplement imputable à une crise sur le marché immobilier américain, qui a démarré en 2007... (*Exclamations.*) C'est une crise tout à fait normale, cyclique, et, compte tenu de l'organisation actuelle de la mondialisation, elle est particulièrement violente.

Motion: créons des hôtels d'entreprises

Tout cela pour dire que notre motion n'a strictement rien à voir avec la crise dont nous parlons là. Elle n'a strictement rien à voir avec UBS, ni avec les fonds Madoff, ni avec toutes sortes d'autres choses, pour la simple et bonne raison que si vous la lisez en entier, en commençant par les quatre premiers mots de son titre, vous verriez qu'elle est datée du 24 juin 2008, donc bien avant l'affaire UBS, bien avant la crise des fonds...

C'est une motion tout à fait positive, comme l'a très bien relevé M. Lopez Quirland. Il s'agit de soutenir les entreprises, non pas en mettant de l'argent à leur disposition, mais un certain nombre de moyens et une organisation. Cela ne coûtera rien de particulier à la collectivité. Il ne s'agit pas de renflouer les caisses de je ne sais qui.

Monsieur le président, vous transmettez au groupe A gauche toute! que son discours idéologique peut aller sur toutes les motions, sauf sur celle-là, vu qu'elle n'a rien à voir avec la crise financière qui nous frappe aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à voter oui à cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 54 oui contre 2 non (8 abstentions).

Le président. Celles et ceux qui veulent renvoyer la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement votent oui, ceux qui veulent le renvoi direct au Conseil administratif votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 32 oui contre 24 non (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau vous propose de lier le point suivant, la motion M-817, «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire», avec la motion M-837, intitulée «Ateliers d'artistes: rendons Grast aux artistes!», si vous n'y voyez pas d'inconvénient... (*M^{me} Brunier demande la parole.*) Madame Brunier...

M^{me} Isabelle Brunier (S). Il se trouve que le groupe socialiste – et particulièrement moi-même, puisque je suis à l'origine de cette motion M-817 – ne tient pas à ce que cet objet soit lié avec la question des ateliers à la rue François-Grast.

Il s'agit de deux choses différentes. Bien sûr que les éventuels futurs ateliers qui prendraient la place de garages à la rue François-Grast pourraient améliorer la situation en général. Mais c'est vraiment deux sujets différents. Nous voulions un état des lieux de ce qui existe déjà et non pas la création d'autres ateliers qui, pour le moment, n'existent pas.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Ecoutez, pour le groupe libéral, il est tout à fait possible de traiter ces objets conjointement. Les préoccupations des deux motions, un peu distinctes c'est vrai, rejoignent un souci que nous avons tous, à savoir l'attribution des ateliers, à qui, comment, et à quoi ils servent... Là-dessus, nous voulons non seulement un état des lieux, mais véritablement une politique claire et distincte du Conseil administratif.

Pour cette raison, nous aimerions le renvoi à la commission des arts et de la culture.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à mon avis, lorsqu'un groupe dépose une motion, il est libre de choisir s'il la lie à un autre objet ou non. La position du groupe socialiste est claire: il n'entend pas lier cette motion à quelque autre objet que ce soit.

Le président. Très bien, nous ne les lions pas...

Une voix. Il faut voter!

Le président. Si des motionnaires ne veulent pas lier leur motion à un autre objet, on ne peut pas les contraindre à le faire.

10. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire» (M-817)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le problème récurrent et non résolu que représente le manque d'ateliers d'artistes en ville de Genève, que la disparition du site d'Artamis va encore aggraver;
- que la Ville de Genève dispose cependant de bon nombre de ces locaux tant convoités (au Grütli, à l'Usine, à la Maison rose, à la Coulouvrenière, aux Halles de l'Ile, à la salle du Faubourg, aux derniers étages d'immeubles de logement à Saint-Gervais et ailleurs, etc.);
- que ces locaux sont cependant attribués et gérés de façons différentes, certains ne l'étant que pour des périodes limitées, sur concours, tandis que d'autres peuvent demeurer quasiment à vie à la disposition de la même personne, ce qui représente un système injuste et inégalitaire;
- que ces locaux sont parfois détournés de leur fonction première, voire laissés inutilisés, sans vérification, semble-t-il,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser un bilan précis et complet du nombre de ces ateliers et des systèmes qui régissent leur attribution et leur mode de location;
- d'établir des critères et de prendre des mesures en vue de mettre en place un système d'attribution et de gestion identique pour tous les artistes, garant d'équité en la matière.

M^{me} Isabelle Brunier (S). D'une manière générale, cette motion semble être assez claire. En tout cas, les quatre considérants confinent à l'évidence. Le problème des ateliers est récurrent. J'ai 52 ans, j'ai toujours vécu à Genève et, depuis ma jeunesse, j'entends ce leitmotiv revenir constamment, que ce soit pour les artistes en arts plastiques ou pour les musiciens. Mais je crois qu'on ne résoudra jamais totalement ce problème.

¹ Annoncée, 840.

Il n'empêche que la Ville de Genève dispose d'un certain nombre de ces espaces, qui ne sont pas tous gérés de la même manière. Plusieurs sont attribués depuis très longtemps aux mêmes personnes. Pour l'anecdote et pour expliciter le quatrième considérant, je me suis amusée à aller dans un endroit que je connais bien, où cinq ateliers ont été créés à l'époque de Claude Ketterer.

Sur ces cinq ateliers, trois sont visiblement occupés, deux autres semblent vides. Les volets sont fermés depuis des mois, voire des années et, en consultant l'annuaire du téléphone, je me suis aperçue – il y a tout de même des noms sur les boîtes aux lettres – qu'une personne au moins à qui l'atelier était attribué habite quelque part dans la campagne et a un atelier aux Eaux-Vives pour lequel elle a une ligne téléphonique.

Je ne donnerai pas l'adresse de cet atelier, mais il ne figure pas sous le nom de cette personne, qui l'utilise peut-être simplement comme dépôt ou même plus du tout, alors que cet atelier pourrait être utile pour des artistes, jeunes ou non, qui ont besoin d'espace.

Je cite cet exemple pour montrer la nécessité d'un état des lieux, une tâche à laquelle la commission des arts et de la culture pourrait s'atteler. En ce sens, le groupe socialiste souhaite le renvoi de cette motion à cette commission, pour qu'elle dresse cet état des lieux ou l'obtienne des services concernés.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Monsieur le conseiller administratif, oui, c'est vrai, il manque cruellement de locaux, d'ateliers pour les artistes en ville de Genève et dans le reste du canton.

Il serait bon d'y penser dans l'élaboration des futurs quartiers de la Praille et ailleurs aussi, évidemment. Nous devons faire un effort dans ce sens-là. Il est vrai aussi que la gérance des locaux dont nous disposons n'est pas satisfaisante et qu'il faut revoir la façon de procéder.

Mais, je le rappelle, un atelier provisoire, pour un artiste, n'est pas un vrai lieu de travail, car un atelier est un lieu de vie, de création. Vouloir limiter son utilisation dans le temps est en faire un lieu de passage inapte au fondement même, au besoin vital de la création artistique.

La création ne peut être limitée dans le temps. L'artiste a besoin de faire sien son lieu de travail, de création, qui donc ne peut être un truc, un machin à bien plaire. Dans cet atelier, l'artiste y met son âme, il l'habite, il y crée une atmos-

phère dont il ne peut se séparer, dont il se nourrit... (*Des conseillers municipaux discutent.*) Ce n'est pas le cas de la droite, à ce que je vois, ça continue...

Nous voterons donc oui à cette motion, dans l'espoir que notre Conseil administratif fera sienne cette volonté de donner à nos artistes des ateliers où ils pourront créer de la meilleure manière qui soit, pour le bienfait de notre futur.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien votera cette motion. On a parlé tout à l'heure d'ateliers occupés, M. Baud a évoqué l'âme qui doit exister dans ces ateliers. Pour qu'il y ait une âme, il faut aussi un artiste dans l'atelier. Nous sommes favorables à un état des lieux, pour examiner ce qui se passe.

On ne le dit pas assez souvent, la Ville met des ateliers à la disposition des artistes. Je passe devant certains ateliers, qui ne sont pas toujours occupés comme je le souhaiterais, tout simplement en qualité de conseiller municipal. A mon avis, il y a lieu de faire un bilan de la situation. L'attribution de ces ateliers selon des critères équilibrés me paraît vraiment une excellente idée dans le contexte que nous connaissons. Il faut éviter le copinage ou les rentes de situation, comme on l'a dit.

Pour cette raison, nous approuvons cette motion, parce que c'est vraiment le moment d'agir de façon plus juste.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts a accueilli favorablement cette motion, tout au moins en partie. Il est vrai que ce n'est jamais une mauvaise idée que de demander un bilan précis et complet du nombre de ces ateliers et des modes d'attribution et de location. Nous sommes bien d'accord.

Les Verts accepteront cette motion à condition que la seconde invite soit supprimée, car elle pose plusieurs problèmes et ce qu'elle demande nous semble prématuré. En effet, si nous demandons un bilan, nous découvrirons et les critères, et le mode d'attribution. Ensuite, si nous ne sommes pas convaincus, nous pourrions demander d'établir des critères et de prendre toutes les mesures en vue de mettre en place un système d'attribution et de gestion, garant d'équité.

En l'état, il y a comme un procès d'intention. Je viens d'entendre qu'il faut à tout prix éviter le copinage... Cela sous-entend que le copinage existe. Or, nous les Verts, nous avons suffisamment confiance en notre Conseil administratif actuel pour penser qu'il n'y a pas de copinage. Certains ateliers sont peut-être moins bien occupés et il conviendrait sans doute de demander quel système de vérification le Conseil administratif doit mettre en place. A notre sens, cette invite

est de nature à jeter le discrédit sur le travail du Conseil administratif. C'est une première chose.

La seconde chose, il nous semble, à nous les Verts, qu'un système extrêmement bien unifié, égalisé, avec des critères si précis qu'ils ne laisseraient aucune marge de manœuvre, complexifierait l'exercice, alors que le monde artistique a sans doute besoin de davantage de souplesse.

Par conséquent, oui à un état des lieux, parce que nous ne connaissons pas toute la situation. Un état des lieux n'est jamais mauvais, mais toujours très utile! Nous dirons oui à cette motion à condition que notre amendement soit accepté. Je le dépose sur votre bureau de ce pas, Monsieur le président:

Projet d'amendement

Suppression de la seconde invite.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe libéral s'accorde à reconnaître avec les motionnaires un certain flou artistique autour de la gestion et de l'attribution des ateliers en ville de Genève. Nous aimerions clarifier la situation, selon les critères de transparence qui sont les nôtres.

Des rumeurs circulent, effectivement, sur certaines occupations qui ne seraient plus tout à fait adaptées à l'attribution originelle des lieux. Nous ne soutiendrons pas l'amendement des Verts, qui donne blanc-seing au magistrat. Nous comprenons que les Verts veulent soutenir leur magistrat, néanmoins, pour notre part, nous aimerions une surveillance beaucoup plus serrée et une clarification de la situation.

Raison pour laquelle nous refuserons l'amendement des Verts et nous voterons le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je veux juste dire que nous n'accepterons pas de retirer la seconde invite. Ce n'est pas une question de suspicion, mais simplement, vous l'avez dit vous-même, Madame Perler-Isaaz – vous transmettez, Monsieur le président – que si l'on dresse un bilan, il faut bien qu'il débouche sur quelque chose. En effet, faire un bilan pour faire un bilan ne sert à rien.

Sur la base de ce bilan, il est vraisemblable que des critères pourront être ensuite établis. Or établir des critères ne veut pas dire que tout sera remis à niveau, complètement, exactement et pour tout le monde. Les situations sont certainement différentes. Il peut y avoir des lieux – comme l'Usine ou le Grütli, je ne

Motion: dangers pour les cyclistes

sais pas – qui restent sur un système de remise en jeu tous les deux ou trois ans, et d'autres lieux un peu plus fixes, comme le disait tout à l'heure M. Baud.

C'est vrai, il peut être difficile de quitter un atelier régulièrement. On supporte peut-être cette situation à un certain âge, mais plus à un autre. Tout cela devrait être examiné et faire l'objet d'une pesée d'intérêts, afin de permettre l'attribution de critères qui pourraient différencier.

C'est la raison pour laquelle nous ne retirerons pas cette seconde invite, puisqu'elle est la suite logique du bilan.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est accepté par 30 oui contre 26 non.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à l'unanimité (56 oui).

11. Motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Paris, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund et Silvia Machado: «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!» (M-818)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité pour la mobilité urbaine et la santé des habitant-e-s de promouvoir le vélo comme moyen de transport au quotidien;
- le réseau déjà étendu de pistes cyclables;
- le danger encouru par les usagers et usagères d'installations présentant soudain un passage mal conçu, arrêté abruptement et/ou dangereux;
- la large consultation (www.points-noirs.ch) déjà mise en place par les associations Pro Vélo Genève et Roue libre, afin de recenser tous ces points problématiques du réseau cyclable,

¹ Annoncée, 840.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de travailler rapidement, et en partenariat avec les associations concernées, à la résolution des problèmes et points dangereux recensés concernant les pistes cyclables.

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, dans votre bouche, le titre de cette motion a encore plus de charme que couché par écrit... Cette motion toute simple parle du constat souvent rappelé dans cette enceinte selon lequel, pour des questions de mobilité en ville et pour la santé des habitants, la promotion du vélo comme moyen de transport répond à un objectif d'intérêt public.

Nous constatons également que, en matière de développement de réseaux et de pistes cyclables, la Ville de Genève a déjà entrepris beaucoup d'efforts, mais que dans ce développement... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, j'aimerais écouter l'orateur...

M. Grégoire Carasso. ...sans perdre la boule! Je disais donc que le développement de ce réseau de pistes cyclables s'est considérablement accentué ces dernières années et nous nous en félicitons. Simplement, il n'a pas fait l'objet d'un développement coordonné, systématique, de telle sorte que les cyclistes courent aujourd'hui des dangers particulièrement sérieux dans toute une série d'endroits en ville de Genève, et malheureusement au-delà.

Face à ces réalités, deux associations représentatives des usagères et des usagers, Pro Vélo Genève et Roue libre, ont entrepris de recenser ces endroits les plus dangereux pour les cyclistes, par le biais d'une plate-forme internet www.points-noirs.ch. Cette motion, tout simplement, demande au Conseil administratif de prendre contact avec ces deux associations et de travailler rapidement avec elles à la résolution des problèmes aux points dangereux recensés par leurs bons soins.

Il va de soi que ce n'est pas une situation statique mais un processus, et nous souhaiterions, à travers ce texte, que le Conseil administratif prenne régulièrement la température de ces dangers sur le quotidien des déplacements des cyclistes à Genève.

Préconsultation

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord relever un point qui ne nous convient que peu, à savoir la nécessité de considérer, pour la mobilité

urbaine et la santé des habitants, la promotion du vélo comme moyen de transport au quotidien.

C'est l'avis des auteurs de la motion et ils ont la liberté d'en juger ainsi, mais chacun est, dans notre société, libre de décider par soi-même de son propre moyen de transport. De telles exigences politiques, qui se substituent à des décisions personnelles, sont dignes de systèmes heureusement disparus il y a une vingtaine d'années, et elles n'ont pas leur place dans une société libre.

L'Union démocratique du centre aimerait également rappeler que, trop souvent, les cyclistes sont les dangers. Le mépris de toutes les règles de la circulation que manifestent avec arrogance beaucoup d'entre eux a fait des trottoirs, hier des lieux sûrs, des zones aujourd'hui dangereuses.

Grande cycliste moi-même, par choix, j'observe avec consternation que des règles élémentaires de sécurité sont violées en permanence, créant de l'inquiétude particulièrement pour les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées.

Néanmoins, nous considérons que l'invite de la motion n'est pas totalement irrecevable. Si les motionnaires ne font pas suffisamment confiance à leurs représentants au Conseil administratif pour agir dans le sens souhaité, nous sommes prêts à entrer en matière pour rappeler qu'il est urgent de résoudre les problèmes des points dangereux, si ceux-ci sont à ce point ignorés qu'ils doivent être rappelés ici.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mes amis les Verts, et notamment M^{me} Sarah Klopmann, n'ignorent pas que je suis une grande cycliste... (*Exclamations.*) Je pratique le vélo régulièrement et, tout à l'heure, j'ai fait une course avec elle que j'ai gagnée... (*Rires.*) C'est vrai, mon vélo était un peu différent, avec quatre roues et une espèce de protection autour, mais j'ai quand même gagné! Bon, Sarah répétait qu'elle était en montée et qu'elle avait de la peine à me suivre...

Mesdames et Messieurs, pour nous, il est effectivement important que les pistes cyclables ne représentent pas un danger. Mais je crois que nous n'aurons pas la même notion des moments où elles peuvent ou non présenter un danger. Par exemple, nous trouvons absolument incroyable de voir des pistes cyclables à contresens d'une voie routière sur laquelle des voitures, voire des camions ou des bus roulent dans un sens et où, dans l'autre, peuvent arriver à n'importe quel moment des vélos.

Nous considérons qu'il s'agit d'un danger. Si je fais beaucoup de vélo, je ne vais malheureusement pas sur le site www.points-noirs.ch et je ne sais pas du tout si l'exemple que je cite est considéré comme un élément dangereux ou pas.

Nous sommes un peu dérangés par certains des considérants de cette motion, et nous partageons d'ailleurs cette prise de position avec le groupe radical. Nous estimons que la pluralité des modes de transport figure dans la Constitution et que nous devons réserver les mêmes possibilités à chacun des modes de transport.

Toutefois, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il va de soi que les cyclistes sont beaucoup plus exposés et que, à partir de ce moment-là, il y a lieu de les protéger davantage. L'invite de cette motion est tout à fait recevable pour les libéraux et pour les radicaux, partant nous la renverrons au Conseil administratif.

M. Grégoire Carasso (S). Juste deux mots à l'intention de l'intervenante du groupe de l'Union démocratique du centre... Dans le premier considérant – «la nécessité pour la mobilité urbaine et la santé des habitant-e-s de promouvoir le vélo comme moyen de transport (...)» – il n'y a pas la volonté de réinstaurer un système totalitaire sur le pan spécifique du choix des moyens de transport, comme vous y faisiez assez lamentablement allusion, mais simplement un constat. Si, aujourd'hui, librement, tous les individus décidaient, dans le seul territoire de la Ville de Genève, de se déplacer en voiture, chère Madame – vous transmettez, Monsieur le président – vous auriez tout simplement du mal à bouger et, très rapidement, du mal à respirer.

Ceci étant dit, il est du devoir, à mes yeux, d'une collectivité publique responsable, de gauche ou de droite, de promouvoir certains moyens de transport plutôt que d'autres. Si cette nuance vous échappe et si vous voyez là une interdiction, je le regrette, mais ce n'est ni le sens de ce considérant ni le sens de cette motion.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme tout le monde le sait ici, j'aime beaucoup faire des courses avec M^{me} Fontanet, nouvelle représentante du grand parti radical-libéral! (*Rires.*) C'est vrai, tout à l'heure, avant le Conseil municipal, nous avons fait la course et nous étions en montée. M^{me} Fontanet était dans une voiture, moi à vélo, et j'ai perdu. Mais je suis quand même arrivée la première dans la salle, car j'ai pu garer mon vélo plus rapidement qu'elle sa voiture...

J'étais d'ailleurs agréablement surprise de constater que M^{me} Fontanet avait enfin lâché son énorme 4x4, qui ne servait à rien, puisqu'elle ne pouvait même pas y mettre mon vélo... (*Rires.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mais ce n'est pas faute d'avoir essayé...

Motion: dangers pour les cyclistes

M^{me} Sarah Klopmann. Malheureusement, le résultat n'y était pas... Evidemment, M^{me} Fontanet regrette la dangerosité que préconisent les cyclistes quand ils demandent des pistes cyclables qui permettent d'aller à contresens dans des rues actuellement dévolues uniquement aux voitures.

Mais nous, cyclistes, nous ne comprenons pas pourquoi nous devons, souvent sous la pluie, sous la neige, à contresens du vent, pédaler... pédaler... pédaler! Tout cela, parce que l'automobiliste, lui, dans sa carrosserie, ne veut pas faire un détour. Je trouve cela vraiment inadmissible!

M^{me} Fontanet trouve donc que le vélo est en contresens des voitures, mais nous, nous ne comprenons pas pourquoi les voitures continuent d'aller à contresens dans les rues cyclables! C'est quand même incroyable... (*Brouhaha.*)

Nous avons aussi une représentante de l'Union démocratique du centre qui s'étonne de la promotion du vélo comme moyen de santé. Il faut savoir que le vélo ne pollue pas! Il est un moyen de lutter contre la sédentarité! Donc, à double titre, le vélo est une promotion de la santé.

Tous les partis l'admettent: il faut lutter contre les émissions de gaz CO₂, il faut lutter contre la sédentarité. Pour une fois, écoutez nos idées! Nous avons vingt ans d'avance, nous le savons, mais comme cela fait bientôt dix-huit ans que nous parlons de faire du vélo, dans deux ans, j'en suis sûre, nous aurons gagné!

Si une motion est bonne, c'est bien cette motion-là! Elle est bonne parce qu'elle demande plus de sécurité pour les cyclistes. En effet, plein de gens encore n'osent pas faire du vélo, uniquement parce qu'ils ont peur! (*Brouhaha.*) Il faut donc sécuriser les chemins cyclistes et, là, nous avons fait appel aux personnes qui, à vélo, sont quotidiennement confrontées aux dangers. Nous leur avons demandé de nous dire où sont les dangers et nous allons, grâce à cette motion, remédier à ces dangers.

Nous accepterons cette motion et nous vous invitons à faire de même. On dit tout le temps que les cyclistes ne respectent pas le code de la route, mais j'aimerais aussi rappeler que les automobilistes n'ont toujours pas compris – c'est incroyable! – que, à un signal «cédez le passage» ou à un stop, si le cycliste a la priorité, il garde sa priorité. Nous accepterons cette magnifique motion et nous sommes ravis que les libéraux le fassent également!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je parlerai en tant que cycliste amateur et non en tant que cycliste fanatique. Je ne pédale pas dans la neige, je fais un peu de vélo durant l'été, mais je suis convaincu que bien sécuriser les voies cyclables, c'est également assurer la sécurité des piétons. C'est là un élément très important. Notre parti votera cette motion.

Nous souhaitons relever toute l'utilité des associations concernées, Pro Vélo Genève et Roue libre. Elles sont des facteurs de propositions en relation avec les autorités et elles procurent des services à la population. Le Conseil administratif a tout avantage à travailler avec ces associations, ce qu'il fait d'ailleurs déjà.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord quelques informations dont vous connaissez sûrement la teneur. Nous subventionnons Genève roule à hauteur de 300 000 francs par année. Nous avons des contacts réguliers avec cette association et avec Pro Vélo Genève. Je compte bien persévérer dans cette ligne, parce que c'est fondamental.

Mesdames et Messieurs, il faut rappeler deux éléments importants. Aujourd'hui, il est dangereux d'habiter certaines rues, car elles dépassent les zones d'alarme en termes de pollution et de bruit. Trente-trois rues, dans notre cité, sont hors normes et les enfants et les personnes âgées qui y habitent risquent effectivement des complications par rapport à d'autres qui ont bien de la chance d'habiter ailleurs. Nous avons jusqu'en 2016 pour les remettre aux normes. Après cette date, la Confédération nous taxera pour ne pas avoir fait ce travail nécessaire et indispensable.

Le second élément est très encourageant: nous constatons une augmentation des mobilités douces, au niveau des déplacements à pied et, surtout, à vélo. Cela veut dire que l'air est devenu beaucoup plus respirable dans notre ville. Nous entendons bien poursuivre aujourd'hui l'ensemble des efforts faits jusqu'ici par notre municipalité.

Nous avons réalisé les deux tiers des pistes cyclables et nous avons bien l'intention de mettre en place le tiers restant, sauf que ce dernier tiers est le plus difficile. C'est là où les problèmes de circulation et de coexistence entre les différents modes de transport font s'arracher les cheveux aux ingénieurs, notamment à M. Prina, notre délégué à la mobilité.

Nous avons conscience de cette problématique et c'est pourquoi le Conseil administratif fera sienne cette motion, qui permettra d'identifier, si faire se peut, les points noirs et de trouver des solutions adaptées. Mais ce ne sera pas simple, puisqu'il s'agit des carrefours les plus difficiles à gérer, où coexistent voitures et différents flux de circulation.

Le Conseil administratif, si vous nous renvoyez cette motion, fera sienne l'invite.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de travailler rapidement, et en partenariat avec les associations concernées, à la résolution des problèmes et points dangereux recensés concernant les pistes cyclables.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-841, de MM. *Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Greccuccio, Silvia Machado, Isabelle Brunier* et *Annina Pfund*: «Soutenons l'initiative «Protégeons la dignité: un agenda pour les droits humains»;
- M-842, de MM. *Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard* et *Christine Camporini*: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne».

13. Interpellations.

Le président. Les deux interpellations suivantes ont été déposées:

- I-180, de M. *Grégoire Carasso*: «Après les foires du XVI^e siècle, est-ce au tour du fonds du XXI^e de partir pour Lyon?»;
- I-181, de M. *Jacques Hämmerli*: «Où l'on constate que le Conseil administratif cède gratuitement à un grand établissement financier les conditions contractuelles de l'octroi d'un droit de superficie ou comment certains conseillers administratifs ont diminué le domaine privé de la Ville de Genève et ses revenus».

14. Questions écrites.

Le président. Nous avons encore reçu la question écrite suivante:

- QE-301, de *M. Grégoire Carasso*: «La Ville de Genève fera-t-elle aussi la «preuve par l'acte?»».

Mesdames et Messieurs, ces deux jours, nous avons abattu 38 points de notre ordre du jour... (*Exclamations et applaudissements.*) Je vous remercie infiniment, j'espère que nous allons continuer ainsi en janvier. Je vous souhaite une excellente année!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3838
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3838
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 894 790 francs destiné:	
– pour un montant net de 380 030 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin Doctoresse-Champendal, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 63 110 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 443 140 francs;	
– pour un montant de 514 760 francs à l'aménagement en rue résidentielle du tronçon public du chemin Doctoresse-Champendal (PR-613 A)	3838
4. Motion du 11 juin 2008 de M ^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, M. Pierre Rumo, M ^{me} Anne Carron-Cescato, MM. Jean-Charles Lathion, Yves de Matteis, M ^{me} Marie-Pierre Theubet et M. Jacques Baud: «Afin que le Théâtre Pitoëff redevienne un théâtre» (M-810)	3845
5. Motion du 11 juin 2008 de M ^{mes} Maria Casares, Maria Pérez, Vera Figurek et Salika Wenger: «Pour le respect de l'interdiction de la publicité pour le tabac» (M-811)	3851
6. Motion du 11 juin 2008 de M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann et M. Mathias Buschbeck: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles» (M-812)	3853
7. Motion du 11 juin 2008 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez et Jean-Marc Froidevaux: «Des vins et des produits genevois pendant les manifestations organisées et/ou subventionnées par la Ville» (M-813)	3858

8. Motion du 24 juin 2008 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hicel: «Securitas: plus d'affaires avec des taupes» (M-814) 3862
9. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Anne-Marie Gisler, Christine Camporini, Patricia Richard, MM. Simon Brandt, Grégory Baud, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Très petites entreprises, petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries: créons des hôtels d'entreprises pour faciliter leur éclosion!» (M-816) 3866
10. Motion du 24 juin 2008 de M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund, Christiane Olivier, MM. Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne et Jean-Louis Fazio: «Des ateliers pour les artistes attribués et gérés d'une façon plus juste et égalitaire» (M-817) 3879
11. Motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Paris, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund et Silvia Machado: «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!» (M-818) 3883
12. Propositions des conseillers municipaux 3889
13. Interpellations 3889
14. Questions écrites 3890

La mémorialiste:
Marguerite Conus